



Rapport sur la solvabilité et la situation financière - SFCR

Exercice 2019

Sommaire

A. SYNTHÈSE	4
1. Activité et résultats.....	4
2. Système de gouvernance.....	4
3. Profil de risque.....	4
4. Valorisation à des fins de solvabilité.....	4
5. Gestion du capital.....	5
B. ACTIVITE ET RESULTATS	6
1. Activité.....	6
1.1. Présentation de la société.....	6
1.2. Faits marquants de l'année.....	7
2. Performances techniques.....	8
2.1. Chiffre d'affaires.....	8
2.2. Provisions pour sinistres constituées.....	9
2.3. Résultats techniques.....	9
3. Performances financières.....	11
3.1. Actif général de la compagnie.....	11
3.2. Situation des plus et moins-values latentes.....	11
3.3. Résultats financiers.....	11
4. Performances des autres activités.....	12
5. Autres informations.....	12
C. SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
1. Informations générales sur le système de gouvernance.....	13
1.1. Conseil d'administration.....	13
1.2. Délégation du Directeur Général.....	18
1.3. Organisation du Groupement.....	18
2. Entrée en vigueur de Solvabilité 2 et ses impacts.....	20
2.1. Principe des 4 yeux.....	20
2.2. Compétences et Honorabilité.....	21
2.3. Les fonctions clés.....	21
2.4. Les politiques écrites.....	24
3. Système de gestion des risques.....	24
4. Système de contrôle interne.....	25
4.1. Les principes.....	25
4.2. Organisation générale du contrôle interne.....	26
5. Fonction d'audit interne.....	27
6. Fonction actuarielle.....	27
7. Sous-traitance.....	28
8. DDA et RGPD.....	28
D. PROFIL DE RISQUES	29
1. Risque de souscription.....	29
2. Risque de sinistralité.....	29
3. Autres risques.....	30
3.1. Risques financiers.....	30
3.2. Risques de crédit.....	30
3.3. Risques de liquidité.....	31
3.4. Risques de crédit.....	31
3.4. Risques opérationnels.....	32
3.5. Plan de continuité.....	33

E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....	34
1.Actifs.....	34
1.1. Placements.....	34
1.2. Actifs incorporels.....	34
1.3. Créances.....	34
1.4. Banques.....	35
1.5. Actifs corporels d'exploitation.....	35
1.6. Comptes de régularisation actif et passif.....	35
2. Provisions techniques.....	36
2.1. Calcul des provisions comptables Solvabilité 1.....	36
2.2. Valorisation des provisions Solvabilité 2.....	36
2.3. Comparaison entre BE de sinistres et PSAP.....	41
3. Evaluation des autres passifs.....	41
3.1. Provision pour Indemnités de Fin de Carrière.....	41
3.2. Autres passifs.....	42
4. Impôts différés.....	42
F. GESTION DU CAPITAL.....	43
1.Fonds propres éligibles.....	43
2. Capital de solvabilité requis et minimum de solvabilité requis.....	44
2.1. SCR : présentation des résultats.....	44
2.2. MCR : présentation des résultats.....	50
2.3. Couverture du SCR 2019.....	50
3. Autres informations.....	52
3.1. Etats financiers.....	52
3.2. QRT publics.....	54

A. SYNTHÈSE

Conformément à la directive Solvabilité II, cette synthèse met en évidence tout changement important survenu dans les différentes thématiques détaillées dans ce rapport.

1. Activité et résultats

L'exercice 2019 est marqué par un ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires (+2.2% de hausse à fin 2019 à comparer au +9.2% observé à fin 2018) et par le recul du résultat technique en partie lié aux impacts des sécheresses 2018.

Le résultat net est en retrait par rapport à 2018 mais reste positif et s'élève à 67 K€.

2. Système de gouvernance

Le Conseil d'administration de la société est composé de quatre administrateurs conformément aux statuts de la société.

Chacune des fonctions clés a présenté son rapport sur les travaux réalisés en 2018 lors des différents Conseils d'administration qui se sont tenus en 2019.

Le rapport ORSA (Own Risk Solvency Assessment) présentant l'évaluation interne des risques et de la solvabilité pour l'année 2018 a été validé lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2019.

3. Profil de risque

Le profil de risque est détaillé dans la section du rapport et présente les risques majeurs auxquels l'union est exposée. Sont également présentées dans cette section, les méthodes de mesure et d'atténuation des risques.

Aucune modification significative n'est intervenue sur le profil de risque de la compagnie.

4. Valorisation à des fins de solvabilité

Cette section présente les retraitements effectués entre :

- la valorisation retenue dans les états financiers sociaux établis conformément au cadre réglementaire et aux principes comptables des sociétés d'assurance généralement admis en France. Auxquels s'ajoutent les dispositions du règlement ANC N° 2015-11, modifié par le règlement ANC 2016-12 relatif aux comptes annuels d'assurance, les dispositions du

règlement ANC 2014-03 et suivants relatifs au plan comptable général, les articles L 123-12 à L 123-22 du Code de Commerce,

- et la valorisation calculée dans le bilan prudentiel SII, dans le respect des spécifications techniques.

5. Gestion du capital

Pour le calcul de son besoin de capital SII, la société utilise la formule standard, telle que définie dans le Règlement Délégué.

À fin 2019, la couverture du MCR (Minimum de Capital Requis, soit l'AMCR pour UniRé Assurances) est de 164 % contre 146 % en 2018

La couverture du SCR (Solvency Capital Requirement) est de 270 % contre 259 % en 2018.

B. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

1. Activité

1.1. Présentation de la société

UniRé Assurances est une Union de mutuelles dommages, régie par le Code des Assurances. Elle est agréée pour pratiquer les activités d'assurance relevant des branches 1, 8, 9, 13, et 16 prévues à l'article R321-1 du Code des assurances. Son siège social est situé au 40 rue de la Croix des Hormes à Montanay.

UniRé Assurances a été créée en 1944 et est le réassureur exclusif de plusieurs mutuelles régionales. Il existe aujourd'hui 4 Mutuelles régionales implantées dans l'Ain et le Rhône. Elle a pour objet de permettre à ces Mutuelles régionales d'opérer sur le marché de l'assurance dommage en donnant à la fois la capacité financière et les compétences techniques que les mutuelles seules, ne pourraient pas avoir.

UniRé Assurances a comme objectif, depuis 1944, d'apporter à un sociétariat local, des produits modulaires afin de couvrir tous les besoins des sociétaires en faisant preuve d'une rapidité et proximité permettant à tout sociétaire d'avoir le conseil nécessaire tout au long de ses contrats et de ses sinistres. La distribution des contrats se fait uniquement à travers des points de vente physique.

Elle s'inscrit dans le monde mutualiste en assurance dommages. Elle s'adresse aux particuliers (Habitations, Immeubles), aux professionnels (artisans commerçants), aux agriculteurs et aux petites communes.

A côté des risques sur lesquels UniRé Assurances est porteuse de l'agrément, le groupement utilise les services Uni'téa Groupe, courtier en assurance, dont le capital est détenu à 88% par l'union et ses mutuelles adhérentes, et qui permet aux mutuelles de proposer aux sociétaires les garanties additionnelles souhaitées (Santé / prévoyance, Automobile...).

Le groupement est au service de 12 000 sociétaires représentant 15 964 contrats.

Entités du groupement :

Mutuelles	Forme Jur.	Siège	Nb d'Agences	Nb Collaborateurs
OPTIM'ASSURANCE	SAM	Bourg en Bresse	2	5
BRESSE BUGÉY	SAM	Viriat	3	3
AFFINEO'ASSUR	SAM	Neuville les Dames	4	9
VAL DE SAONE BEAUJOLAIS	SAM	Chaleins	4	4
UniRé Assurances		Montanay	1	5

UniRé Assurances est dirigée par un Conseil d'administration dont la présidence est assurée par Monsieur Lucien MICHELI. Monsieur Laurent BORDERIE assure le poste de Directeur général de la société.

Les comptes sont certifiés par 2 cabinets de commissaires aux comptes :

- Mazars, 131 Boulevard Stalingrad – Bâtiment LE PREMIUM - 69624 Villeurbanne
- SADEC AKELIS, 5 rue Gorge de Loup - 69009 LYON

L'autorité de tutelle de la compagnie est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS - CEDEX 09.

1.2. Faits marquants de l'année

Malgré une croissance du chiffre d'affaires de 2.2% par rapport à l'exercice précédent, UniRé Assurances a vu son résultat technique diminué de 51%, passant de 249 K€ à fin 2018 à 122 K€ à fin 2019.

Cette baisse s'explique essentiellement par l'impact des épisodes de sécheresses 2018 (pour lesquels des décrets de catastrophes naturelles ont été publiés courant 2019). L'impact en brut de réassurance sur l'exercice 2019 s'élève à 673 K€, et a été partiellement compensé par la reprise d'une partie de la provision pour égalisation.

L'exercice 2019 a été marqué par une baisse de la sinistralité courante, l'année 2019 ayant été moins impactée par la sinistralité d'intensité que l'année 2018. Le rapport sinistre à prime global réalisé sur 2019 est de 55% contre 74% en 2018.

Sur le volet non technique, le résultat financier d'UniRé Assurances est en baisse de 92 % passant de 96 K€ à fin 2018 à 6 K€ à fin 2019. Cette forte diminution est essentiellement liée à la constitution d'une provision pour dépréciation durable de 174K€ sur le titre Rallye, suite au placement de la holding en procédure de sauvegarde.

Notons également qu'UniRé Assurances a acquis sur l'exercice 2019 un lot immobilier complémentaire à Montanay, renforçant ainsi ses rendements immobiliers à long terme.

Par ailleurs, dans une démarche d'amélioration continue et de gestion des risques, UniRé Assurances a internalisé la fonction finance avec le recrutement d'un directeur administratif et financier, consolidant ainsi les compétences techniques du groupement.

UniRé Assurances poursuit ainsi sa politique de maîtrise des risques, d'amélioration de ses procédures de souscription et s'adosse toujours assez fortement à la réassurance afin de limiter la volatilité de ses résultats techniques.

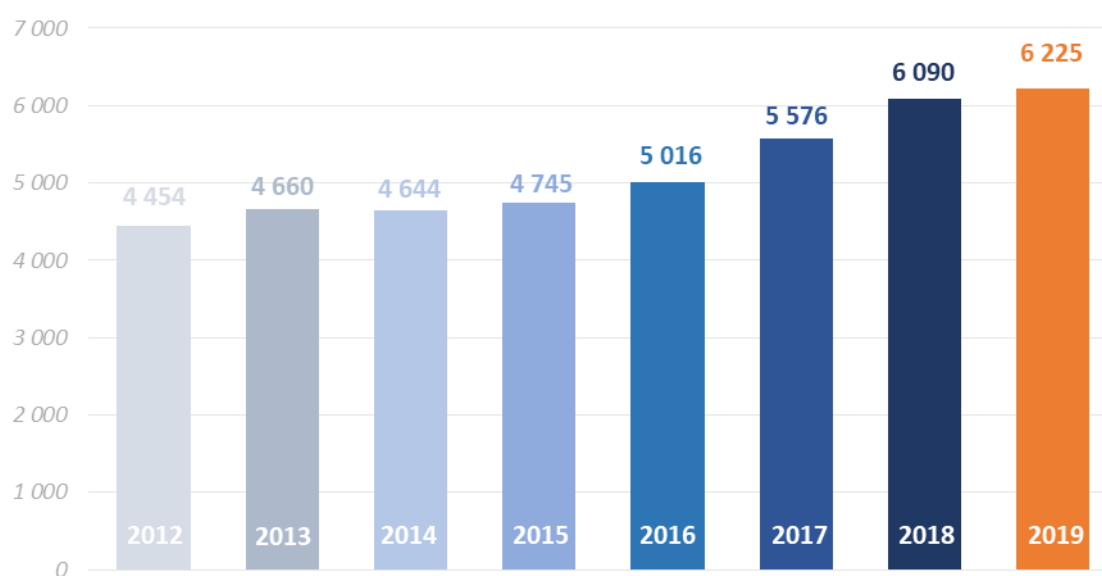
2. Performances techniques

2.1. Chiffre d'affaires

L'exercice 2019 fait apparaître une hausse du chiffre d'affaires de +2,2 %, pour atteindre 6 225 K€.

Cette croissance s'explique essentiellement par le développement continu du courtage.

Evolution des primes acquises en K€



Le tableau suivant présente une ventilation du chiffre d'affaires.

Catégories de produits - Données en milliers d'euros	2019	2018	var%
Multirisques habitations	2 858	2 771	3%
Multirisques professionnelles	1 001	989	1%
Multirisques agricoles	436	416	5%
Multirisques immeubles (yc PNO)	1 455	1 407	3%
Multirisques communes	169	189	-10%
Assurance de personne RC	50	22	133%
Programme de niche	256	298	-14%
Total Général	6 225	6 090	2,2%

2.2. Provisions pour sinistres constituées

Le tableau suivant détaille les provisions sinistres constituées par garanties, nettes de prévisions de recours, y compris IBNR (Incurred But Not Reported), provisions pour honoraires et frais, en brut de réassurance, sur l'ensemble du portefeuille.

Garanties - Données en milliers d'euros	2019	2018	var%
Incendie	697	3 208	-78%
Tempête Grêle Ouragan	692	405	71%
Dégâts des eaux	237	190	25%
Vol	215	131	64%
Bris de glace	13	22	-43%
RC	114	76	51%
Catastrophes naturelles	673	24	2755%
Defenses Recours	10	10	1%
Autres	4	27	-85%
Total Général	2 655	4 092	-35,1%

Nous constatons que les provisions pour sinistres à payer ont diminué de 1.4 M€, soit -35%. Cette baisse s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- Déblocement d'un sinistre grave Incendie de survenance 2018 suite à son règlement sur 2019 : reprise de provision de 2 091 K€
- Impact de la sécheresse 2018 (arrêtés Catastrophes naturelles) : 673 K€

2.3. Résultats techniques

En 2019, le résultat technique net de réassurance après allocation des produits financiers nets s'établit à 122 K€.

Sinistralité courante :

Le rapport sinistre à prime courant passe de 79 % en 2018 à 63 % en 2019. Pour rappel l'exercice 2018 a été particulièrement impacté par les sinistres d'intensité, avec notamment la survenance d'un sinistre grave Incendie dont la charge de sinistre enregistrée dans les comptes à fin 2018 s'élevait à 2 617K€.

Sinistralité sur les exercices antérieurs et autres provisions techniques :

Le cumul des variations sur antérieurs aboutit à un boni de 290K€ à fin 2019, confirmant ainsi la prudence identifiée dans les provisions dossier/dossier.

Charges d'exploitation (rétrocession de primes et frais généraux) :

La rétrocession d'une partie des primes à nos mutuelles, conformément aux dispositions du traité de réassurance interne, et les frais généraux de l'union s'élèvent à 2 128 K€ et représentent un ratio rapporté aux primes acquises brutes d'environ 47 %, en baisse de 5 points par rapport à 2018. La réduction du taux conservé par les mutuelles permet d'expliquer cet écart. Les frais généraux de l'Union restent relativement stables, en légère hausse de +26 K€.

Charges d'exploitation - Données en milliers d'euros	2019	2018	var%
Rétrocession de primes	1 300	1 563	-17%
Frais généraux UniRé Assurances	828	801	3%
Total Général	2 128	2 365	-10,0%
Primes acquises	6 225	6 090	2%
Ratio	34%	39%	-5 points

Cession en réassurance :

Le coût de la réassurance s'élève à 1.1 M€ pour l'exercice 2019.

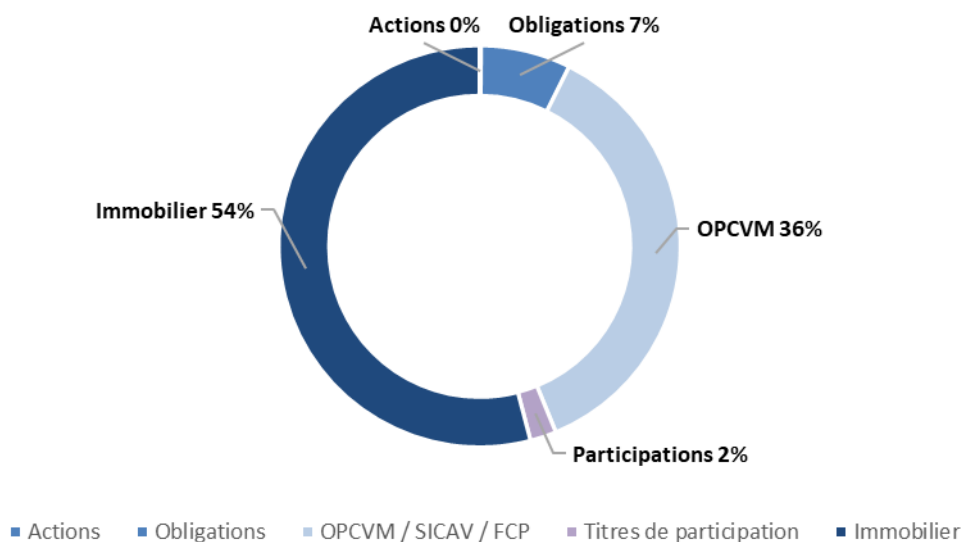
Réassurance - Données en milliers d'euros	2019	2018	var%
Primes cédées	3 619	3 664	-1%
Charge de sinistre cédée	1 685	3 879	-57%
Commissions de réassurance	835	981	-15%
Résultat de la réassurance	-1 099	1 196	-191,9%

3. Performances financières

3.1. Actif général de la compagnie

Au 31 décembre 2019, les actifs gérés par UniRé Assurances s'élevaient, en valeur de marché, à 5 627 K€ (hors liquidités en attente de placement) versus 5 573 K€ à fin 2018.

Gestion des actifs



3.2. Situation des plus et moins-values latentes

Le montant des plus-values latentes nettes au 31 décembre 2019 reste stable à 1,40 M€.

3.3. Résultats financiers

Le résultat financier net (avant allocation d'une partie des frais généraux) s'élève à 6 K€.

Il diminue de 66 K€ par rapport à N-1 du fait de la dépréciation du titre Rallye (impact 174K€), baisse en partie compensée par la réalisation de plus-values suite à cession, à l'ajustement de la méthodologie de calcul de l'amortissement de la surcote/décote et à la hausse des revenus immobiliers en lien avec l'acquisition du lot à Montanay.

Le rendement net comptable est de 0.11 % sur l'actif financier (et 3.1% hors dépréciation)

Résultat financier - Données en milliers d'euros	2019	2018	var%
Produits des placement	239	127	88%
<i>Revenus immobiliers</i>	138	115	20%
<i>Revenus autres placements*</i>	64	-2	-2941%
<i>Plus-value ou moins de cession</i>	37	14	157%
Charges des placements	233	55	326%
<i>Frais financiers externes</i>	50	40	24%
<i>Amortissement parc immobilier</i>	21	12	80%
<i>Dépréciation nette de reprise</i>	161	3	6238%
Résultat financier avant allocation frais généraux	6	72	-91,6%
<i>Allocation des frais généraux</i>	82	77	7%
Résultat financier avant allocation frais généraux	-76	-4	1692,7%
Actifs gérés en valeur d'acquisition	5 429	5 638	-4%
Rendement net comptable	0,11%	1,29%	-1,8 point

* yc compris amortissement surcote/decote

4. Performance des autres activités

Aucune source de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement n'est à noter.

5. Autres informations

Aucune autre information concernant l'activité et les résultats de l'union n'est à noter.

C. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Informations générales sur le système de gouvernance

UniRé Assurances a mis en place un système de gouvernance qui vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système repose sur une structure organisationnelle transparente, avec une répartition et une séparation appropriée des responsabilités.

Depuis l'entrée en vigueur de Solvabilité II, la responsabilité du Conseil d'administration a été renforcée. Les 4 fonctions clés, désignées en application de la directive Solvabilité II, viennent faciliter les prises de décisions du Conseil d'administration.

Ainsi, la gouvernance d'UniRé Assurances se structure autour :

- du Conseil d'administration
- de la Direction générale
- de 4 fonctions clés : fonction Actuarielle, fonction Gestion des risques, fonction Vérification de la conformité, fonction Audit interne

La gouvernance repose sur une séparation des pouvoirs entre gouvernance exécutive et non exécutive. Cette structure comprend également un dispositif de transmission des informations à travers des comités et des remontées au Conseil d'administration.

1.1. Conseil d'administration

1.1.1 Composition du Conseil d'Administration

Conformément à ses Statuts, UniRé est administrée par un Conseil d'Administration comprenant de droit à qualité, le Président en exercice de chaque mutuelle adhérente à UniRé. Ils sont remplacés dès qu'ils ne remplissent plus cette condition. Le Directeur Général d'UniRé assiste aux séances du Conseil d'Administration et aux réunions de l'Assemblée Générale, mais avec une voix consultative uniquement. Il remplit les fonctions de Secrétaire du Conseil. Depuis fin 2016, le Directeur Général Adjoint, nouvellement recruté, participe également aux Conseils avec voix consultative. Ceci permet d'assurer le principe des 4 Yeux de Solvabilité 2.

Chaque année, à la première séance qui suit l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres, à la majorité des suffrages, un Président et peut nommer jusqu'à deux Vice-présidents. Le Président et le(s) éventuel(s) Vice-président(s) peuvent toujours être réélus.

A noter que depuis les Fusions des mutuelles réalisées en 2014, il y a maintenant 4 Mutuelles dans le Groupement et donc 4 administrateurs.

1.1.2 Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les besoins de la Gouvernance d'UniRé, et au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois en réunion de conseil et 1 fois en Assemblée Générale.

La durée moyenne des séances du Conseil d'Administration est de l'ordre de 4h, variable en fonction des sujets proposés à l'ordre du jour.

Assemblée Générale :

L'ordre du jour « standard » d'une Assemblée Générale Ordinaire s'articule principalement autour des points suivants :

- Formation du bureau de séance,
- Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture des Comptes de l'exercice clos le 31 décembre de l'exercice N-1,
- Lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes et rapports, et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat.

1.1.3 Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple et par e-mail du Directeur Général d'UniRé, 15 jours minimum avant la date du Conseil. Lors de l'envoi de la convocation, le Directeur Général transmet tout document additionnel nécessaire comme la plaquette des comptes par exemple avant le C.A. d'Arrêté des Comptes.

Le Président et le Directeur déterminent les sujets à présenter à l'ordre du jour du prochain Conseil en respectant le planning des exigences réglementaires.

L'Administrateur, qui ne peut se rendre disponible pour un Conseil d'Administration, en informe au préalable le Président, et propose de se faire représenter le cas échéant par un Administrateur de sa structure. Chaque Administrateur peut venir, s'il le souhaite avec un vice-président de sa mutuelle.

1.1.4 Information des Administrateurs

Les Administrateurs ont communication de tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à leur mission, soit préalablement aux séances, soit lors d'une présentation en séance par le Directeur Général et/ou les Administrateurs en charge d'un sujet précis, conformément à leur nomination au sein de commissions.

En prévision à la séance du Conseil d'Administration approuvant les comptes de l'exercice précédent, le Directeur Général adresse aux différents Administrateurs, une version synthétique du « Bilan financier et annexes ».

A chaque séance du Conseil d'Administration, le Directeur Général présente les indicateurs de fonctionnement et de résultats de la structure, en comparant l'accessibilité du budget préalablement établi et validé par le Conseil.

1.1.5 Tenue des réunions et Organisation des séances

Les réunions du Conseil d'Administration d'UniRé se déroulent au Siège Social d'UniRé. Le nouveau règlement intérieur cité plus haut précise notamment les réunions et plus largement les grands principes des CA.

1.1.6 Participation aux Assemblées Générales

Conformément aux Statuts d'UniRé, les Assemblées Générales se tiennent en présence des Commissaires aux Comptes désignés, et des Présidents des Mutuelles Cédantes d'UniRé avec la présence du Directeur Général.

1.1.7 Procès-verbaux des réunions

Les Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et signés par le Président et un administrateur. Ils sont ensuite envoyés par mail à tous les administrateurs en statut provisoire. Ils sont validés au plus tard lors du CA suivant. Chaque procès-verbal est retranscrit dans le registre coté et paraphé avec la signature du Président et du Directeur Général. Les copies des procès-verbaux sont signées par le Président et le Directeur Général. Tous les procès-verbaux sont adressés au Commissaire aux Comptes à chaque clôture d'exercice.

1.1.8 Le Bureau

Compte tenu de la petite taille du CA, constituer un Bureau reviendrait à faire un CA avant le CA.

Le Directeur rencontre aussi souvent que nécessaire le Président pour gérer les aspects importants entre deux C.A. Le Président communique avec les administrateurs autant que nécessaire entre deux CA.

1.1.9 Comités et Commissions en place

En plus des séances du Conseil d'Administration, ce dernier a souhaité responsabiliser certains Administrateurs sur certains dossiers et ce, en fonction de leurs compétences reconnues dans un domaine particulier, au travers de l'existence et l'animation de Commissions spécifiques. Solvabilité 2 a aussi conforté à travers la création de fonction clés, du travail en comités pour proposer aux Conseils des décisions à valider.

Comme depuis quatre ans, il ne reste que 4 administrateurs, ils sont tous conviés aux Commissions.

Il convient de noter que le Conseil reste seul juge des décisions à prendre.

Les commissions sont faites en amont des conseils d'administration ce qui permet d'aborder les sujets de fond et de faire des propositions que le CA qui suit les entérine ou pas.

Par conséquent, notre gouvernance est faite de commissions pour les Présidents et de comités qui contiennent à la fois des Présidents et Directeurs.

Ceci nous donne donc maintenant une liste de commissions et comités décrits ci-après.

1.1.10 Commission des actifs (immobilier et placements financiers)

Cette commission se réunit afin de procéder à la bonne gestion et au suivi du Parc Immobilier, Forêts et Etang d'UniRé Assurances. Ses responsabilités s'articulent principalement autour des travaux d'entretien conséquents, d'embellissements, de valorisation du patrimoine, de demande de subvention et, éventuellement, d'achat et/ou vente de biens, une fois que le mandat du Conseil lui a été accordé. Cette commission se réunit sur demande en fonction de l'actualité.

Elle n'est composée que des administrateurs et du Directeur Général.

Elle se déroule parfois par téléphone lorsque des avis rapides sont nécessaires sur des propositions de vente de bien immobilier d'UniRé Assurances.

Cette commission a pour responsabilités le suivi et l'arbitrage des placements financiers, des valeurs mobilières d'UniRé Assurances. Elle se réunit lorsque des décisions doivent être prises et également souvent en mai ou juin, lorsque les remontées de fonds arrivent en mutuelle. Cette commission se réunit parfois en présence de Conseillers financiers afin de procéder à d'éventuels arbitrages en fonction du comportement des marchés financiers, notamment sur le portefeuille de titres actions, et les disponibilités du compte courant. Il est à noter que depuis 3 ans nous faisons intervenir régulièrement un spécialiste financier, non rattaché à une banque, pour à la fois faire une analyse de l'existant et en même temps, faire des propositions pour optimiser nos placements.

1.1.11 Comité Informatique et actuariat

Ce comité a été revu en fin 2015 compte tenu de la création de la fonction clé Actuariat. Le Directeur et son Adjoint rencontrent l'actuaire de UniRé 4 fois par an en plus des traitements classiques de reporting obligatoires. Chaque année, un rapport d'actuariat est présenté lors du dernier Conseil.

Coté informatique, le Directeur Général et le Directeur d'une des Mutuelles se rencontrent régulièrement pour des sessions de travail et de paramétrages relatifs à notre applicatif de gestion.

Le Directeur Général participe également aux comités de pilotage organisé à Besançon par l'applicatif métier (4 réunions par an).

Nous avons externalisé l'informatique chez un hébergeur avec salle blanche.

1.1.12 Comité Contrôle Interne et Audit interne

➤ Le contrôle interne

Des requêtes ont aussi été installés sur l'appli afin de suivre certaines valeurs (tant sur la souscription et les devis, que sur les sinistres et les contrats)

Une alternante du Master 2 Droit des assurances de l'Institut des Assurances de Lyon a été recrutée en août 2018 pour assister le Directeur Général sur la mission de mise en conformité réglementaire et les aspects juridiques de l'entreprise.

➤ L'Audit interne

Ce comité assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. En 2017, Monsieur Bernard BARDET a été nommé fonction clé Audit Interne en remplacement du Directeur Général. Cette nomination a été validée par l'ACPR le 28 mars 2017.

Nous avons également mis en place un format de reporting interne pour que chaque mutuelle et UniRé puissent reporter leurs audits ensuite centralisés pour le groupement, avec de nouvelles fiches déclaratives et un suivi des actions.

Ce comité rend compte en fin d'année au Conseil d'Administration, de l'exercice de ses missions, et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

1.1.13 Comité Souscription

Le comité a pour but d'analyser les produits existants et les Conditions Générales associées et développer des produits nouveaux répondant aux attentes des sociétaires. Il est aussi en charge des refontes de contrats anciens.

Il réfléchit aux problématiques de mise en place des audits souscription, du cadrage des tarifications de gros risques (ex risques immeuble), de la gestion des risques via courtiers.

Il améliore les méthodes de tarification et autorisations de souscription à travers l'outil informatique Gigam.

Le Directeur Général Adjoint, expert de formation, a effectué avec l'aide des Directeurs de mutuelles, d'importantes refontes des anciennes Conditions Générales pour en créer de nouvelles versions V4 avec des améliorations pour certaines garanties. Les Conditions Générales qui ont fait l'objet d'une refonte sont les Conditions générales Multirisque Habitation et Propriétaire Non Occupant.

De nouvelles améliorations sur ces produits sont prévues pour l'année 2020 afin de continuer à clarifier les garanties pour les sociétaires.

1.1.14 Comité Sinistres

Nous avons réuni en 2017 les directeurs pour travailler sur les modalités de paiements des sinistres et notamment les applications principales de vétusté, franchises, règles proportionnelles, ...

L'arrivée du nouveau directeur général adjoint, venant du monde de l'expertise, avait permis de diffuser et faire respecter une même vision des procédures à utiliser dans l'ensemble du Groupement : ces démarches ont été maintenues durant l'année 2019.

Également en 2018, une formation à toutes les Mutuelles a été faite sur la convention IRSI mise en application en juin 2018.

Pour mémoire, un guide de règlement des sinistres a été rédigé en 2017 et comporte, entre autres, les fondamentaux juridiques, les notions assurantielles, les bordereaux de prix, les grands principes des conventions FFA, les vétustés à appliquer, etc.

Ce Guide est réactualisé, alimenté régulièrement avec diffusion aux cédantes comme par exemple des chapitres relatifs : au délai de prescription, à la convention IRSI, des exemples concrets de règlements des sinistres en fonction de la garantie mise en jeu.

1.1.15 Autres domaines

Les domaines comme les Ressources Humaines, l'Amélioration continue et les Frais généraux font l'objet d'un traitement par le Directeur Général et est validé en Conseil d'Administration. Le Directeur Général fait les recherches nécessaires afin de répondre aux besoins de l'entreprise tels que les entretiens de recrutement, etc.

1.2. Délégation du Directeur Général

Conformément aux Statuts d'UniRé, le Directeur Général a une délégation technique et de gestion de la structure. Il doit rendre compte des indicateurs de fonctionnement et de résultats au Conseil d'Administration. Il intervient dans la consolidation des comptes, dans l'actuariat, dans l'élaboration des budgets et l'indemnisation des sinistres, et sur tout acte nécessaire à la bonne gestion de la structure. Il a délégation de signature financière. Le Président conserve la délégation de signature sociale.

Dans le contexte de Programme de rétablissement, le Directeur Général a aussi un rôle de chef de projet et de coordination à travers les comités pour agir transversalement sur tous les sujets qui ont un impact sur le dynamisme du groupe (développement commercial, plan marketing, stratégie, gestion des coûts...).

1.3. Organisation du Groupement

Comme indiqué précédemment, UniRé Assurances, dont le Siège est à Montanay (69250), est le réassureur à 100 % de ses Mutuelles cédantes. A ce titre, un Traité de réassurance interne est signé entre chacune des Mutuelles et UniRé, étant précisé que les agréments sont détenus exclusivement par cette dernière.

Le nouveau Traité de réassurance interne a été mis en œuvre en 2016 après validation par l'ACPR.

1.3.1 Organisation d'UniRé Assurances

Compte tenu de son faible effectif, UniRé est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction Générale,
- Un Service Comptabilité Générale / Administratif,
- Un Service Sinistres,
- Un Service Conformité

L'activité Production/Souscription des Contrats est assumée par les Mutuelles cédantes. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint sont quand même sollicités sur les tarifications de gros dossiers et sur ceux qui approchent les limites en réassurance.

La gestion de la paie est externalisée

UniRé travaille également sur tous les aspects de mise en conformité réglementaire du Groupement (DDA, RGPD, LCB-FT ...).

1.3.2 Organisation des Mutuelles

Compte tenu du faible effectif pour certaines, chaque mutuelle est organisée d'un point de vue technique autour des pôles suivants :

- Une Direction de structure ayant son propre Conseil d'Administration,
- Un Service Comptabilité / Administratif,
- Un Service Production/Souscription et gestion des petits sinistres.

Conformément, au Traité de réassurance interne de chaque mutuelle, une instruction de délégation de gestion « limitée » des sinistres est accordée, sous contrôle permanent du Service Sinistres d'UniRé qui conserve la gestion, le pouvoir d'acceptation et le processus d'indemnisation.

Un processus de délégation de gestion est mis en place pour les dossiers à faible enjeu en fonction des garanties mises en jeu.

La gestion de la paie est externalisée

1.3.3 Organisation de la S.A.R.L. UNIT'EA Groupe

Cette filiale « captive », dont l'activité est axée sur le courtage en assurances, a été créée afin de proposer au Sociétariat de chaque mutuelle, des produits et placements de risques pour lesquels le Groupement n'aurait pas d'agrément.

Celle-ci permet également d'apporter un service complet aux sociétaires et de les fidéliser par un taux d'équipement maximum.

Cette structure est administrée par une gérante salariée et un Conseil de gérance qui se réunit aussi souvent que nécessaire en fonction de l'actualité. Une fréquence minimale de réunions trimestrielles

est prévue. Les actionnaires sont l'ensemble des Mutuelles fait partie intégrante du Groupement UniRé ainsi que deux courtiers.

1.3.4 Corps de procédures internes

La Direction générale d'UniRé s'est fixée comme objectif à terme, de constituer un corps de procédures garantissant ainsi, à la fois une homogénéité des processus, un savoir-faire collectif, une traçabilité de l'information, et la consolidation d'un Processus d'amélioration continue de la performance.

Les contrôles internes de conformité se focalisent essentiellement sur la mise en œuvre effective de « ce que l'on dit faire » et « ce qui est fait réellement », afin de détecter par des audits de contrôle, les anomalies de fonctionnement risquant de rendre vulnérable nos entités.

Le Directeur Général assisté par une alternante de l'IAL a procédé à la rédaction des politiques écrites nécessaires au bon fonctionnement du Groupement (contrôle interne, audit, compétence et honorabilité, conformité, sous traitance, gestion des risques, réassurance, fonds propres, etc) et à la mise en conformité de ce dernier aux exigences de l'ACPR.

Toutes les politiques écrites ont été rédigées et sont révisées pour être constamment à jour.

1.3.5 Expertises sinistres

Le Directeur Général Adjoint est expert de formation.

Il réalise des expertises internes sur site ou en interne pour les dossiers sinistres.

Ainsi, durant l'année 2019 :

- il a réalisé 131 expertises sur site et 199 expertises sur pièces représentant ainsi 16 % des dossiers ouverts sur l'année 2019 (1 404 dossiers ouverts en 2019),
- il a réglé directement 91 dossiers sur l'année ouverte durant l'année 2018 et 15 dossiers ouverts sur l'année 2017.

2. L'entrée en vigueur de Solvabilité 2 et ses impacts sur la gouvernance et notre organisation

Aujourd'hui, le volet Solvabilité 2 est traité collégalement par le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Directeur Administratif et Financier et le cabinet d'actuariat Actuelia.

2.1. Principe des 4 yeux

Un Directeur Général Adjoint a été recruté en 2016 pour seconder le Directeur Général. Compte tenu de l'importance des décisions prises à UniRé et de notre petite taille, nous avons jugé nécessaire de renforcer la compétence interne et faciliter ainsi la prise de décision et sécuriser au mieux l'indisponibilité éventuelle du Directeur Général.

Il a 3 missions principales :

- Effectuer les missions d'expertises sinistres qui étaient auparavant sous traitées à des experts externes et réduire ainsi le coût de traitement des dossiers sinistres (et en même temps alimenter les mutuelles en remarques sur la souscription des contrats (cas de non-conformité, sous tarification, risques aggravés...). Selon la typologie des dossiers et la zone géographique, on évalue à la moitié des expertises, la capacité de prise en charge des expertises en interne donc une économie associée approximativement de 50% des frais d'expertise ;
- Monter en compétences la gestion des sinistres et écrire les procédures, continuer à labelliser des entreprises de réparation, adapter les bordereaux de prix ;
- Seconder le Directeur Général dans tous les aspects transversaux : RH, Organisation, actuariat, réassurance et courtage, informatique.

2.2. Compétences et Honorabilité

Nous avons créé la politique écrite « Compétences et Honorabilité » en 2017. Un document à destination des administrateurs, contenant les rappels essentiels concernant la conformité et l'entreprise dans sa globalité, est en cours d'élaboration.

Un document à destination des administrateurs rappelant les principes fondamentaux des exigences réglementaires est en cours de rédaction. Des formations sont également organisées.

2.3. Les fonctions clés

Le Directeur Général assume les fonctions clés Conformité, Gestion des risques et Actuariat. Le principe de l'organisation des fonctions clés à UniRé est que le Directeur Général prenne des décisions dans le cadre d'une réunion où les administrateurs sont conviés. Pour les fonctions nécessitant un savoir technique, il intègre aux réunions des professionnels extérieurs.

En 2017, un administrateur, Monsieur Bernard BARDET, a été nommé fonction clé Audit Interne. Cette nomination a été validée par l'ACPR le 28 mars 2017.

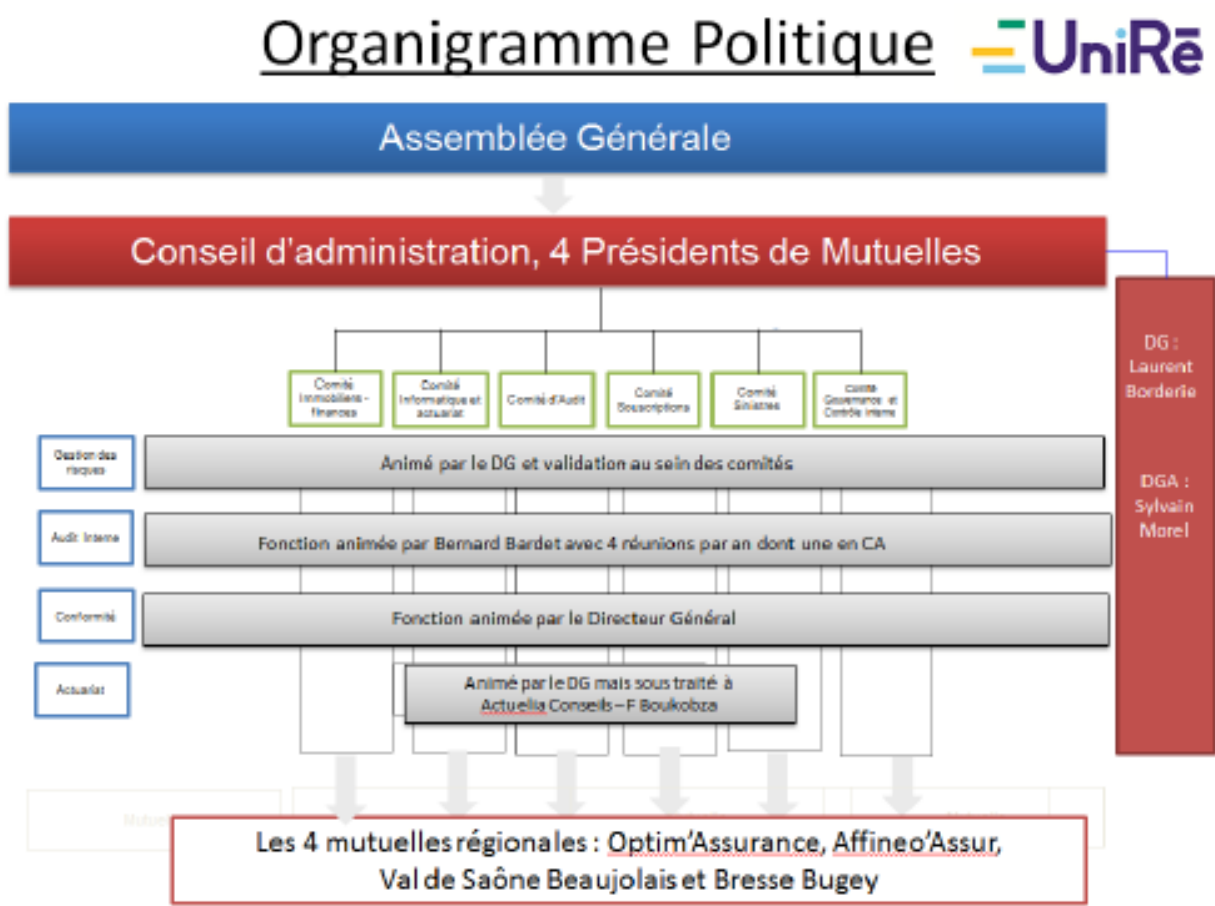
Nous avons continué la mise en place du programme de formation comme suit :

- 1- Un parcours de formation pour un nouvel administrateur pour faciliter l'intégration et lui expliciter les obligations légales et prudentielles :
 - Comprendre la comptabilité d'assurance,
 - Connaître le rôle des administrateurs,
 - Apprécier la solvabilité,
 - Apprendre la gestion financière.
- 2- Un parcours de formation pour un nouvel administrateur pour faciliter l'intégration et lui expliciter les obligations légales et prudentielles :
 - La gouvernance,
 - Solvabilité et l'ORSA,
 - Les approfondissements selon les lacunes de chacun.

3- Une formation pour les membres du Comité d'Audit

Une formation est réalisée chaque année, cette année avec un formateur de l'IFPASS est organisée pour les Administrateurs.

Nous envisageons également d'incorporer à terme dans notre gouvernance des personnes extérieures qui pourraient renforcer notre conseil d'administration et pourraient devenir directeurs de certains comités avec leur expérience acquise dans leur activité professionnelle notamment sur le contrôle interne, l'audit...



- a. **Fonction clé Gestion des risques** : la cartographie des risques est revue chaque année et la politique écrite « Gestion des risques » a été créée. Une FAQ et un guide des produits ont été créés. Les réassureurs sont partie prenante dans la réalisation des affaires non standards. Le Directeur Général et son Adjoint ont suivis une formation de deux jours par Périclès consulting pour mieux appréhender les problématiques de gestion des risques dans le cadre de petites mutuelles.
- b. **Fonction clé vérification de la conformité** : La politique écrite « Conformité » a été rédigée en 2017. Le Directeur Général participe dans le cadre du Groupe Petites Mutuelles de Roam à un

partage entre petites mutuelles sur plusieurs sujets de la conformité. En 2019, une alternante de l'IAL a été recrutée pour l'année scolaire 2019-2020 afin d'assister le Directeur Général sur les aspects de la mise en conformité. Les travaux menés par la fonction clé conformité ainsi que les plans d'action pour l'exercice 2020 ont été présentés lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 13 décembre 2019

c. **Fonction clé actuariat** : La fonction clé Actuariat est réalisée par le Directeur Général qui sous-traite les calculs relatifs aux travaux actuariels à Actuelia Conseils. Le Directeur Général suit particulièrement en interne :

- Les nouveaux produits : garantie par garantie, regarder l'historique des produits actuels : évolution du tarif et évaluation du S/P par produits, ainsi que de vérifier la rentabilité des nouveaux produits
- Le tarifificateur pour produits existants permet de vérifier si les produits dits anciens sont rentables en regardant la garantie par garantie
- La mise en place d'un fichier de pré-renouvellement à l'attention des directeurs de mutuelles basé sur la sinistralité contrat par contrat ainsi que sur la concurrence et qui permet d'avoir un terme annuel différencié selon les sociétaires et responsabilisant.
- La marge de solvabilité (AMCR) est évaluée en temps réel avec une valorisation régulière des actifs d'UniRé.
- Les triangles de liquidations, les dossiers graves (>100 k€), sont suivis de même que les S/P statistiquement, les boni/mali sur les exercices antérieurs, les coûts moyens par dossiers. Il vérifie également la tendance des coûts, les experts en fonction du nombre de dossiers, les délais de traitement et les coûts moyens. Il crée un réseau d'entreprises labellisées avec des barèmes en plâtrerie peinture, plomberie, vitrerie...
- La table des clauses manuelles permettant de décrire en texte libre le bien assuré dans les Conditions Particulières (clause 9000) qui représente un risque important pouvant déroger aux Conditions Générales est scrutée périodiquement afin de détecter les clauses à risque et en vérifiant que, toute garantie supplémentaire fasse l'objet d'un accroissement de la prime facturée.

Outre Actuelia Conseils, le Directeur Général est désormais épaulé par un Directeur Financier et aidé par un courtier en réassurance dont le gérant est actuaire et approfondit avec un outil de CRM l'adéquation des cotisations et sinistralités par rapport aux traités et assiste également le Directeur Général et le directeur financier dans des analyses ad hoc notamment dans le cadre de réalisation de budget / d'arrêtés des comptes ou des calculs des traités de réassurance interne et de calcul du compte de résultat de chaque mutuelle pour déterminer le taux de conservation de chaque mutuelle en net de réassurance. Il prépare également 2 ou 3 fois par an des tableaux de bords de la souscription et sa sinistralité (par mutuelle, par produit, ...).

d. **Fonction clé Audit interne** : des audits sont réalisés chaque année sur :

- La gestion des sinistres,
- La souscription des mutuelles réalisée,
- La gestion des impayés,

Avant d'établir le rapport d'audit, les auditeurs réalisent une synthèse des éléments audités et des conclusions qui s'y rapportent. Cette synthèse est transmise aux responsables des activités auditées, notamment aux directeurs des mutuelles. Une politique « Audit interne » a été créée en 2017. La

fonction clé Audit interne coordonne les audits. Les audits vont devoir de plus en plus porter sur les courtiers également, compte tenu des nouvelles exigences réglementaires imposées par la DDA notamment.

Par ailleurs, Les travaux menés par la fonction clé audit interne ainsi que les plans d'action pour l'exercice 2020 ont été présenté lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 13 décembre 2019.

2.4. Les Politiques écrites

Les politiques écrites ont été rédigées en 2017 et en 2018. Elles sont revues et validées par le Conseil d'Administration :

- Gestion des Risques
- Sous-Traitance
- Conformité
- Contrôle Interne
- Systèmes d'Information
- Réassurance
- Compétences et Honorabilité
- Audit interne
- Information au Public
- Information au Superviseur
- Plan de Continuité d'Activité
- Surveillance et Gouvernance Produits
- Actifs Passifs / Fonds propres
- Parrainage
- Loi de Transition énergétique
- Rémunération
- Traitement des réclamations

3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Les principaux éléments de la stratégie de gestion des risques et la gouvernance associée

Pilotage des Risques par UniRé et appétence aux risques de notre gouvernance :

Nous sommes une petite structure qui par définition n'a pas la volonté de prendre des risques. Nous opérons depuis 1944 sur ces principes. Les membres du Conseil d'Administration d'UniRé ont une grande conscience de leur responsabilité vis-à-vis d'un sociétariat fidèle, qui croit en nous et qui compte sur notre image de réactivité, compréhension et traitement sur mesures de leur dossier. Nous n'avons pas le droit de risquer la perte de l'agrément par des investissements à risques ou des souscriptions trop lourdes.

D'ailleurs, nous n'en avons pas les marges financières suffisantes et notre réassurance est liée à des mécanismes de réassurances externes avec des limites de souscription très pointues par risque, par plein de souscription, par nombre d'habitant pour les communes.

Le Directeur Général travaille toujours très proche des réassureurs pour partager les affaires nouvelles lorsque celles-ci présentent des aspects rares ou potentiellement avec aggravation / spécificité difficile à évaluer...

De la même manière, nos investissements ont toujours été en grande majorité dans de l'immobilier et des placements sans risque et avec un profil de risque très prudent.

4. Système de contrôle interne

UniRé définit le système de Contrôle Interne comme l'ensemble des politiques et procédures mises en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la gestion rigoureuse et efficace de ses activités.

- Ces procédures impliquent notamment :
- Le respect des politiques de gestion,
- La sauvegarde des actifs,
- La prévention et la détection des fraudes et erreurs,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le système mis en place doit s'identifier à un processus d'amélioration continue de la traçabilité et de la performance.

4.1. Les Principes

Le Directeur Général d'UniRé, de par son expérience, accorde une importance toute particulière à la maîtrise et au contrôle des risques.

Les fonctions de contrôle sont organisées autour de trois principes : Prévention, Indépendance et Responsabilités. Actuellement, UniRé est organisée autour d'un Groupement de Mutuelles, qu'elle réassure à 100% conformément aux Traités de réassurance signés avec ses cédantes. Seule, UniRé possède les agréments nécessaires à l'exercice de l'assurance sur les branches confiées.

L'outil informatique et des procédures écrites doivent permettre d'approfondir les trois principes évoqués :

- **La Prévention** : ce principe sera mis en œuvre au travers de la généralisation des contrôles le plus en amont possible de l'acte de gestion et de développement d'une organisation qualité tournée vers le sociétaire.
- **L'Indépendance** : L'audit interne sera pris en charge par une personne totalement indépendante des activités auditées.
- **La Responsabilité** : La responsabilité des différents intervenants sera clairement définie, tant au niveau des opérations de gestions que des contrôles internes, afin d'apporter une couverture exhaustive des risques et un niveau de sécurisation élevé.

4.2. Organisation générale du Contrôle Interne

L'organisation des contrôles s'établit sur l'ensemble des fonctions opérationnelles du Groupement, à savoir :

- Les responsabilités de la Direction / Gouvernance,
- La surveillance de la souscription,
- La gestion des sinistres complexes et la surveillance des dossiers de fréquence,
- Les ressources humaines,
- La réassurance externe,
- Les outils informatiques,
- La comptabilité, finance, les achats,
- La maîtrise des processus,
- Les actions correctives et préventives,
- La formation,
- La surveillance des activités sous traitées (devis, contrats, facturation, encaissement, impayés, déclaration de sinistres, comptabilité, courtage et actuariat,...),
- Les techniques statistiques / reporting,
- La fraude et Conformité (notamment mise en place de Solvabilité II)

L'organisation des contrôles se répartit entre différents niveaux

- **Contrôle de 1er niveau** intégré aux processus opérationnels. Chaque Directeur de Mutuelle procède à un audit interne au sein de sa structure avec fourniture de compte rendu au Directeur Général d'UniRé.
- **Contrôle de 2ème niveau** réalisé sous la forme d'un audit au niveau d'UniRé comme au niveau de tout ou partie des mutuelles, soit sur dossier, soit en face à face.
- **Contrôle de 3ème niveau** réalisé par un contrôle indépendant comme par exemple un audit externe par le Commissaire aux comptes ou un auditeur souscription ou indemnisation.

Les contrôles de 1er niveau sont réalisés par chaque Mutuelle et sont intégrés à tous les stades des processus, de la conception des produits jusqu'à la réalisation des prestations, en passant par la souscription et la gestion administrative des sociétaires.

- Les Mutuelles pratiquent l'autocontrôle pour l'ensemble de leurs activités. Ce contrôle s'appuie sur :
 - La connaissance qu'ils ont de leurs procédures,
 - L'évaluation périodique des compétences par la hiérarchie,
 - La formation continue programmée tous les ans,
 - Les audits internes qui vérifient le respect des procédures et la réalité de la recherche de l'amélioration continue.

Ces contrôles croisés participent notamment à la détection des éventuelles fraudes de gestion ou de comptabilisation et non-respect des obligations.

Un tableur est mis en place sur le réseau afin que chaque directeur puisse renseigner les audits effectués et les consolider au niveau du Groupement. Une fiche descriptive permet d'identifier les problématiques relevées et d'en effectuer le suivi.

Les contrôles de 2ème niveau sont pris en charge par le Directeur Général d'UniRé pour une approche plus globale du Groupe, notamment sur l'exposition au risque en tant que réassureur à 100 % de ses cédantes.

Ces contrôles portent principalement sur le respect du processus de souscription au processus du service après-vente d'UniRé en intégrant la comptabilité générale. Les contrôles seront renforcés coté sinistres pour vérifier la bonne application de la délégation.

Les contrôles de 3ème niveau sont pris en charge par un auditeur externe.

5. Fonction d'audit interne

En 2019, nous avons audité une mutuelle sur la gestion des sinistres délégués. Chaque audit donne lieu à une restitution écrite.

Les conclusions de ces audits ont conforté le choix d'UniRé de laisser la gestion des sinistres à faibles enjeux aux mutuelles. Les dossiers sont globalement bien tenus. Quelques remarques ont été apportées pour amélioration.

Les audits portent sur la gestion des sinistres, le traitement des réclamations, la souscription de contrats et le respect des obligations réglementaires.

Avant d'établir le rapport d'audit, les auditeurs réalisent une synthèse des éléments audités et des conclusions qui s'y rapportent. Cette synthèse est transmise aux responsables des activités auditées, notamment aux directeurs des mutuelles.

6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est en charge de vérifier la qualité et la suffisance des provisions techniques de la mutuelle selon 2 axes :

- Auditer les provisions techniques Solvabilité 2 (Best Estimate et calcul de la marge de risque), sur la base des calculs effectués par la Mutuelle et ses données,
- Vérifier la suffisance des provisions techniques

La fonction actuarielle devra également émettre un rapport portant sur :

- Les travaux réalisés concernant l'appréciation de la suffisance et la qualité des provisions techniques,
- L'avis relatif à la politique de souscription,
- L'avis relatif à la politique de réassurance.

La fonction actuarielle considère que les dispositions prises en matière de réassurance actuelle d'UniRé apparaissent globalement adéquates et cohérentes avec les besoins de l'activité de la Mutuelle ainsi que sa politique de souscription et les risques acceptés.

7. Sous-traitance

Actuellement, nous avons pour beaucoup de sous-traitants, des solutions alternatives faciles à mettre en place puisque nous avons diversifié souvent nos moyens. Néanmoins, toujours dans une démarche d'amélioration continue et de gestion des risques, UniRé assurance a internalisé la fonction finance et une partie de la fonction Actuarit avec le recrutement d'un directeur administratif et financier, consolidant ainsi les compétences techniques du groupement.

Aujourd'hui seule la gestion des SI reste entièrement externalisée.

Le Directeur Général a sélectionné des sociétés fournisseurs et travaille avec eux en confiance et en véritable partenariat gagnant-gagnant. Ces partenaires sont là depuis un certain temps et le Directeur Général est suffisamment proche d'eux pour pouvoir prévoir en amont un changement à venir.

La structuration des opérations fait en sorte que beaucoup d'activités sont en partie partagées et donc connues et font aussi l'objet d'informatisation entre : Le GIE Informatique, Actuelia pour le travail actuariel reporting, L2C pour la réassurance et le reporting Qlikview .

Le comité des placements d'UniRé se fait aider par une société de gestion de patrimoine pour faire les placements les plus avantageux et les moins risqués. UniRé se renseigne également auprès de plusieurs prestataires.

UniRé sous-traite également la gestion de ses biens immobiliers (bois et forêts), l'entretien de ses locaux et la mise en vente ou location de la plupart de ses immeubles. UniRé travaille avec des cabinets d'avocats pour les aspects juridiques tels que les statuts, le règlement intérieur, les différents contrats, les différents contentieux pouvant intervenir.

Une politique écrite « Sous Traitance » a été créée en 2017.

8. Directive sur la distribution d'assurances et du règlement général sur la protection des données

La Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA) est entrée en vigueur le 1er octobre 2018. Quant au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Dans ce contexte, UniRé s'est préparé pour être en conformité avec ces nouveaux textes.

Comme évoqué précédemment, une alternante a été recrutée en août 2018 pour assister le Directeur Général dans la mise en conformité réglementaire. Un travail a donc été réalisé, notamment sur le devoir d'information et de conseil (avec les fiches de recensement des besoins), la procédure de réclamation, la politique écrite sur la gouvernance « produits », la création de fiche de recensement des risques liée à la protection des données personnelles.

UniRé est consciente de l'importance de ces textes et entreprend tous les travaux nécessaires à leur bonne application au sein du Groupement et également à l'égard des courtiers.

D. PROFIL DE RISQUE

1. Risque de souscription

Le risque de souscription est clairement le risque le plus important pour UniRé avec :

- La souscription de risques moins rentables (dont le courtage, ...)
- La souscription de contrats hors zone et moins surveillés (pas de visite de risque)
- L'outil informatique GIGAM pas toujours adapté
- Des erreurs de déclaration des sociétaires
- Non-respect des règles de souscription des traités de réassurance externe
- Un portefeuille qui dériverait ou le risque particulier MRH diminuerait progressivement au profit d'autres risques déséquilibrant le bon S/P

D'où les nouvelles Conditions Générales et le guide de souscription. Une FAQ souscription et une FAQ sinistres existent aussi.

D'où également une nouvelle structure de réassurance avec un accroissement de la part cédée pour minorer nos risques.

Nous avons aussi modifié la façon dont le risque agricole est souscrit. En effet, avant la prime était calculée sous un format papier et les calculs se faisaient à la main puis reportés dans l'outil informatique GIGAM ; maintenant les calculs ont été informatisés sur Excel pour éviter les erreurs notamment dans le montant payé par l'assuré mais également dans le montant des taxes collectées.

UniRé réalise depuis plusieurs années une analyse de la sinistralité de ses contrats pour permettre de faire un renouvellement de ses contrats qui tient compte de la sinistralité historique des sociétaires.

2. Risque de sinistralité

Le Directeur Général Adjoint assure la gestion des sinistres et réalise également des expertises sur pièces et sur place. Il suit les coûts moyens des dossiers, les honoraires d'experts, etc.

Les sinistres dont la réclamation est inférieure à 1600€ HT et sans recours sont traités en mutuelles et font l'objet d'un audit annuel. Pour faciliter l'audit et la bonne tenue des dossiers, une fiche de traçabilité a été mise en place pour permettre de savoir quels documents ont été demandés aux sociétaires et lesquels ont bien été reçus.

Les erreurs de gestion de la sinistralité à UniRé ne sont pas impossibles. Pour y remédier, plusieurs actions sont poursuivies.

Le Directeur Général Adjoint revoit les dossiers avant la signature des règlements,

Deux fois par an, les dossiers anciens sont revus pour valider le provisionnement et éviter les oublis,

- Reporting sinistres : suivi du nombre de sinistres par mutuelles et par type de sinistres, suivi des coûts moyens par gros cabinets d'expertise, suivi des coûts moyens par type de sinistres ayant des règlements faibles (< 10 000€),
- Les petits dossiers sont mis en délégation ce qui permet de se concentrer sur les dossiers importants,
- Un fichier des recours a été mis en place pour faire le suivi,
- Le guide sinistre a été fait,
- Une procédure de délégation a été mise en place avec une fiche de suivi.

3. Autres risques

3.1. Risques financiers

Les orientations de la gestion financière s'appuient sur une analyse de la situation financière de la société et une étude de ses engagements.

Les orientations dépendent :

- Des contraintes réglementaires.
- De l'adossment actif / passif permettant de définir une allocation d'actif fixant des quotas maximum et minimum par grand type de placements.
- D'une sensibilité minimum et maximum pour le portefeuille obligataire.

L'union a recours à un mandataire pour gérer en son nom et pour son compte les avoirs en espèces et actifs financiers déposés sur des comptes dédiés à cette gestion.

La délégation de la gestion financière et administrative des actifs financiers est encadrée par un contrat qui couvre les périmètres de :

- Gestion financière (stratégie d'investissement) ;
- Gestion administrative ;
- Gestion comptable et reporting réglementaire.

3.2. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une créance au bénéfice de l'assureur ne soit pas remboursée.

Pour UniRé Assurances, ce risque concerne :

- Les remontées de fonds des mutuelles adhérentes

UniRé Assurances, par le biais de son accès aux comptabilités des mutuelles adhérentes d'une part et la surveillance régulière des comptes des mutuelles d'autre part, s'assure du respect du traité de réassurance et par conséquent du recouvrement des créances en compte courant.

- Les engagements cédés en réassurance

UniRé Assurances ne souscrit de réassurance qu'auprès de réassureurs présentant une bonne solidité financière et une bonne réputation sur le marché, avec lesquels elle développe des relations de

partenariat de long terme, afin d'assurer la pérennité de la couverture et d'éviter les attitudes opportunistes.

En outre, UniRé Assurances veille à diversifier les contreparties, en évitant des cumuls trop importants sur une ou plusieurs contreparties.

- Les fonds placés auprès de banques (comptes courants ou Dépôts à Terme).

La compagnie suit son risque de contrepartie à travers les indicateurs suivants :

- Balance âgée des créances courtiers et co-assureurs
- Provisions cédées aux réassureurs, et provisions cédées diminuées des nantissements
- Montants des comptes courant auprès des banques

Ces métriques sont utilisées dans la formule standard pour estimer le besoin en capital liés au risque de contrepartie.

3.3. Risques de liquidité

Le risque de liquidité est défini dans l'article R352-1 du Code des assurances comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

Le principal objectif pour UniRé Assurances est de gérer et de piloter le risque de liquidité afin de tenir ses engagements vis-à-vis de ses assurés et de ses créiteurs dans un temps réduit.

La gestion du risque de liquidité est basée sur :

- Une allocation cible avec des placements dans des actifs liquides et peu volatiles de façon à répondre à la question de sécurité et au besoin de liquidité
- Le maintien d'une réserve en cas de besoins imprévus de liquidité
- Une gestion journalière de trésorerie permettant des alertes sur les décaissements importants. En outre, des clauses d'appels de fonds sont prévues auprès des co-assureurs et des réassureurs.

L'allocation cible sur la poche monétaire est calibrée afin de garantir un niveau minimal de liquidité pour l'exploitation et de maintenir une réserve significative.

3.4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel dans le cadre de Solvabilité II est défini comme le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défailtantes, d'erreurs humaines, de défailtance des systèmes informatiques ou d'évènements extérieurs.

Ils ont été traités en souscription et en sinistres essentiellement.

Il faut signaler ici que nous avons externalisé les données informatiques chez un hébergeur respectant la norme ITIL avec une salle blanche à 100 km du site principal.

Nous essayons tant que possible de diversifier nos fournisseurs.

Il y a enfin quelques risques que nous avons quantifiés dans nos données actuarielles avec la rédaction de l'ORSA à savoir :

- Le risque homme-clé du Directeur Général. A noter que le Directeur Général Adjoint nous a rejoint en 2016 diminuant de fait l'interdépendance du DG et que nous avons conservé le Directeur d'OPTIM'ASSURANCE pour accompagner le DG dans toutes les programmations nécessaires sur l'applicatif de gestion (gestion des produits, quittance terme) qui, à travers une convention de mise à disposition signée en 2015 ce qui permet de partager la compétence informatique.
- Le risque du départ d'une Mutuelle du groupement : puisqu'une Union doit être composée de 4 mutuelles minimum. L'union démarche depuis plusieurs mois quelques mutuelles de taille similaires aux mutuelles adhérentes de l'Union afin de se prémunir de ce risque.

3.5. Plan de continuité

Le Directeur Général a rédigé un PCA dans le cadre des rédactions de politiques écrites. L'informatique a été externalisée en fin 2014.

Nous opérons avec plusieurs sites proches des bureaux des Mutuelles et le télétravail est possible avec l'accès à l'applicatif via TSE (Terminal Server).

Les documents sont émis en direct de notre applicatif et sont donc accessibles en ligne de partout. L'exposition principale pour UniRé serait les dossiers sinistres en cours non accessibles et donc les courriers entrants des sociétaires, tiers, experts...

A l'aide de la cartographie des risques, nous avons identifié et chiffré des risques supplémentaires.

- **Le risque Homme Clé** : Le directeur général est identifié comme clé. En cas de départ volontaire ou accident, UniRé fera monter le Directeur Général Adjoint moyennant encore des formations et un peu de temps pour être 100% opérationnel dans tous les domaines.
- **Le risque Plan Continuité d'Activité** : Le PCA correspond à l'organisation de la reprise des activités les plus critiques en cas d'un événement ou de l'éminence d'un événement engendrant une interruption majeure de l'activité. L'objectif est de prévoir une couverture suite à la survenance mettant en péril la continuité opérationnelle de l'activité (ex. incendie dévastant les locaux). En cas de crise, il est possible que certaines données physiques soient perdues (notamment pour UniRé les archives physiques). Un budget équivalent à la récupération des données est constitué.
- **La dépendance aux réassureurs** : le risque correspondrait à une augmentation des frais annuels de réassurance.
- **La Constitution de l'Union** : UniRé est une Union composée de 4 mutuelles. En cas de départ d'une Mutuelle, UniRé sera dans l'obligation de chercher un autre partenaire, sous peine de dissolution. Ce risque n'a pas été chiffré car l'accord de l'ACPR est un préalable à toute sortie mais la Direction recherche de nouvelles mutuelles afin de ne pas se retrouver dans une telle situation.
- **Les risques opérationnels** : Les risques opérationnels sont déjà couverts par la formule standard. UniRé a proposé de mobiliser un capital complémentaire du fait des possibilités techniques ouvertes sur le système de gestion à la souscription.

3.6. Lutte anti blanchiment et financement du terrorisme continuité

Dans le cadre des exigences réglementaires imposées par l'ACPR, nous avons mis en place une procédure écrite de lutte anti blanchiment et financement du terrorisme.

L'outil informatique BeCLM de la société ASTREE a été sélectionné en 2017 par le GIE GIGAM, dont UniRé fait partie, pour répondre à cette exigence. Ce logiciel, qui est en production, permet de détecter informatiquement les personnes figurant sur les listes de gels des avoirs de la Direction Générale du Trésor ainsi que les Personnes Politiquement Identifiées (PPE).

E. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

1. INFORMATIONS SUR LA VALORISATION DES ACTIFS

1.1. Répartition des placements

La valeur des placements d'UniRé Au 31/12/2019 est valorisé à 6,4 M€ en vision prudentiel contre 4,7 M€ en vision comptable. Conformément à l'article 10 des règlements délégués, la valorisation à la valeur boursière est la méthode de valorisation privilégiée lors de l'évaluation du bilan prudentiel.

L'ensemble des placements d'UniRé est donc valorisé en valeur de marché lorsque celle-ci est disponible (placements cotés sur les marchés financiers). Pour l'immobilier de placement et d'exploitation, une évaluation réalisée par une expertise indépendante a été retenue.

La répartition des placements de l'union au 31.12.2019 est présentée ci-dessous :

Actifs (en K€)	Valeur comptable au 31/12/2019	Valeur de marché au 31/12/2019	Mode de valorisation
Obligations	419	407	Valeur de marché
Actions	36	42	Valeur de marché
Fonds	2 330	2 394	Valeur de marché
Participations	89	335	Valeur de marché
Immobiliers	1 858	3 207	Valeur d'expertise
Total	4 732	6 385	

La valeur de marché du portefeuille de placements s'élève à 6 385 K€ au 31/12/2019 contre 6 247 K€ au 31/12/2018. Cette augmentation de la valeur de marché des placements s'explique par l'acquisition d'un bien immobilier sur l'exercice 2019 en partie compensée par la dévaluation du titre Rallye.

1.2. Valorisation des actifs incorporels

UniRé dispose d'actifs incorporels représentant une richesse au bilan comptable de 5 K€. Dans le cadre de la valorisation du bilan économique, ces actifs ne représentent pas une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité. Par conséquent, ce montant est entièrement annulé dans le cadre de l'évaluation du bilan prudentiel.

1.3. Créance

En vertu de l'application du principe de proportionnalité, défini à l'article 29 de la Directive 2009/135/CE, l'Union a choisi de valoriser ses créances à leurs valeurs dans les comptes sociaux.

En effet, la valorisation des créances conformément aux normes internationales entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

Par ailleurs, les créances douteuses ayant une probabilité de remboursement faible sont entièrement provisionnées et donc annulées dans les comptes sociaux. Le risque de défaut des créances restantes, de bonne qualité et de durée courte est donc négligeable et la valorisation à la valeur des comptes sociaux n'entraînerait donc pas de biais significatif. L'ensemble des créances d'UniRé au 31/12/2019 est ainsi valorisé à 724 K€.

1.4. Avoirs en banque

Dans la mesure où UniRé dispose de la possibilité de récupérer à tout moment (sans respect d'un délai de préavis), et sans pénalité sur le capital ses liquidités placées sur des comptes courants ou sur des livrets bancaires, la valorisation de ces actifs par valeur comptable a été retenue.

1.5. Actifs d'exploitation

De la même manière que les créances, la valorisation des actifs d'exploitation selon les normes internationales (IFRS) entraînerait des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives. Dans le respect du principe de proportionnalité et compte tenu des montants très faibles considérés, UniRé dispose ainsi de la possibilité de valoriser ces actifs en retenant leur valeur dans les comptes sociaux.

Les actifs d'exploitation sont ainsi valorisés à hauteur de 164 K€.

1.6. Les comptes de régularisation

Intérêts et loyers acquis non échus

Dans le bilan social d'UniRé, un montant de 5 K€ est comptabilisé au titre des intérêts et loyers acquis non échus.

Dans le cadre de l'évaluation de son bilan économique, le montant des intérêts courus non échus est déjà intégré dans la valeur boursière des placements de l'Union. Ainsi, afin d'éviter tout double comptage de postes de bilan, ce montant est entièrement annulé dans le bilan prudentiel de l'Union.

Autres comptes de régularisation

Les autres comptes de régularisation correspondent à des charges payées d'avance et sont valorisés à leur valeur dans les comptes sociaux en vertu de l'application du principe de proportionnalité.

Ce poste représente un montant de 7 K€.

2. Informations sur la valorisation des provisions techniques

2.1. Calcul des provisions comptables Solvabilité 1

Provisions pour sinistres à payer (PSAP)

- ❖ Provision sinistre à payer : 3 560 k€
- ❖ Prévision de recours à encaisser : 905 k€
- ❖ Provision nette de recours : 2 655 k€
- ❖ Provision pour frais de gestion des sinistres : 72 k€

La PSAP comptable est en baisse par rapport à la précédente clôture (4,1 M€), Cette baisse s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- Déboucement d'un sinistre grave Incendie de survenance 2018 suite à son règlement sur 2019 : reprise de provision de 2 091 k€
- Impact de la sécheresse 2018 (arrêtés Catastrophes naturelles) : 673 k€

Provision pour prime de fidélité : néant

Provision pour risques croissants (PRC) relative à la population des produits MEI et MEI+ : néant

Provisions pour Égalisation :

La provision d'égalisation pour les Cat/Nat s'élève à 100 K€ au 31/12/2019. L'impact des épisodes de sécheresses 2018 sur l'exercice 2019 a été partiellement compensé par la reprise d'une partie de la provision pour égalisation.

Provision pour participation aux excédents : néant

Effet de la réassurance sur les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 1,7 M€ au 31/12/2019 contre 3,7 M€ au 31/12/2019. Pour rappel l'exercice 2018 a été particulièrement impacté par les sinistres d'intensité, avec notamment la survenance d'un sinistre grave Incendie dont la charge de sinistre enregistrée dans les comptes à fin 2018 s'élevait à 2 617K€, majoritairement prise en charge dans le cadre des traités de réassurance.

2.2. Valorisation des provisions Solvabilité 2

Calcul des Best Estimate (BE)

Le Best Estimate (BE) est égal à la valeur actuelle prévue de tous les cash flows potentiels. C'est la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Cette valeur doit être calculée sur des informations actuelles et fiables et sur des hypothèses réalistes et spécifiques à l'entité. Les cash flows à prendre en compte sont principalement les cash in (primes futures, recours et sauvetages) et cash out (sinistres, participation aux bénéfices, frais d'administration, frais de gestion des sinistres, frais d'acquisition des contrats futurs, ...).

Le BE se décompose en deux parties :

- BE de sinistres
- BE de primes

BE de sinistres

Le BE de Sinistres correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres antérieurs au 31/12/2019.

Il correspond à la somme des flux futurs de trésorerie relatifs à ces sinistres et actualisés à l'aide la courbe des taux sans risque sans ajustement de volatilité fournie par l'EIOPA.

Les calculs de BE de sinistres sont réalisés pour 5 branches principales représentées ci-dessous :

- Incendie
- Dégât des eaux
- Vol
- Tempête Grêle Ouragan
- RC

Le BE pour les autres branches est supposé égal à la provision comptable.

La méthode de Chain Ladder est utilisée pour l'évaluation de BE de sinistres brut et net de réassurance. Cette méthode a été appliquée sur les triangles de charges à partir de l'exercice 2009.

La méthode de Chain Ladder repose sur une hypothèse d'indépendance entre les années de survenance et les facteurs de développement. Cette indépendance se traduit graphiquement par une stabilité entre les cadences de développement pour chaque année de paiement. Les cadences de développement observées sont volatiles pour les triangles de règlements, notamment pour la première année. Alors les triangles de charge sont plus adaptés pour cette méthode.

La construction des triangles est réalisée en comparant les bases de sinistres pour chaque année disponible (entre 2009 et 2019). Les charges ultimes ont été obtenues à l'aide du triangle des charges nettes de recours. Les provisions se calculent comme la différence entre les charges ultimes et les règlements. Le flux de provisions est déterminé selon la cadence des règlements nets recours.

Pour la branche Incendie, des retraitements de la sinistralité de pointe ont été effectués en fonction des priorités XS des traités de réassurance en place lors de la survenance du sinistre. Depuis 2015 le traité de réassurance prévoit une Quote Part de 50% puis un XS de priorité 200 K€. Le traité de réassurance prévoyait une Quote Part de 80% puis un XS de priorité 275 K€.

Les BE de sinistres bruts de réassurance hors frais par branche sont les suivants :

Brut de réassurance en K€	BE de sinistres hors frais	
	31/12/2019	31/12/2018
Incendie	690	3 137
Dégât des eaux	141	134
Vol	172	92
Bris de glace		21
TGO	601	
RC	98	59
Autres branches	1 077	472
Total	2 779	3 915

Les BE nets de réassurance sont calculés selon le traitement de réassurance (Quote-Part et Excédent). Les résultats par branche sont les suivants :

Net de réassurance en K€	BE de sinistres hors frais	
	31/12/2019	31/12/2018
Incendie	68	266
Dégât des eaux	73	66
Vol	86	45
Bris de glace		11
TGO	210	
RC	49	29
Autres branches	539	57
Total	1 026	474

Le BE de sinistres net de réassurance a augmenté par rapport à l'année dernière, malgré une baisse visible sur le BE brut (directement liée à l'absence de sinistre d'intensité comme l'incendie survenu en 2018 enregistré pour 2.6M€ à fin 2018 et en grande partie capté par la réassurance), du fait de l'impact des sécheresses 2018, absorbée seulement à 50% en QP (via le traité CCR).

Pour la projection de ses frais, les flux sont calculés en fonction d'autres flux, tels que les règlements de sinistres ou les provisions techniques, avec des taux de frais. La répartition choisie est la suivante :

- Frais de gestion des sinistres : exprimés en fonction du flux du règlement des sinistres lorsqu'il est positif ;
- Frais d'administration : exprimés en fonction du flux du règlement des sinistres lorsqu'il est positif ;
- Frais de gestion des placements : exprimés en fonction des provisions d'ouverture.

Les taux de frais sont déterminés :

$$\text{Taux de Frais Gestion des sinistres} = \frac{\text{Frais Gestion des sinistres 2019}}{\text{Prestations Brutes 2019}} = 11 \%$$

$$\text{Taux de Frais d'Acquisition} = \frac{\text{Frais d'Acquisition 2019}}{\text{Cotisations Brutes 2019}} = 11\%$$

$$\text{Taux de Frais d'Administration} = \frac{\text{Frais d'Administration 2019}}{\text{Cotisations Brutes 2019}} = 8\%$$

$$\text{Taux de Frais de gestion des placements} = \frac{\text{Frais de gestion des placements 2019}}{\text{Placements 2019}} = 2,82 \%$$

A noter que les frais d'acquisition sont seulement inclus dans le calcul du Best Estimate de Primes, et que les frais d'administration sont répartis entre les deux Best Estimate.

Le BE des frais inclus dans le BE de sinistres s'élève à 261 K€ contre 438 K€ au 31/12/2018. La baisse du BE de frais résulte des effets combinés suivants :

- baisse de l'assiette des frais généraux, directement liée à la diminution des primes rétrocédées aux mutuelles adhérentes et enregistrées en frais généraux (-260 K€)
- révision de la ventilation des primes rétrocédées aux mutuelles en allouant une part plus significative aux frais d'acquisition (50% en 2019 vs 43% en 2018), impactant ainsi la répartition des frais entre le BE de primes et le BE de sinistres

BE de primes

Le Best Estimate de cotisations correspond à la meilleure estimation des prestations à payer pour les sinistres non encore survenus.

La méthodologie du calcul du BE de primes est :

1. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime a déjà été émise par la compagnie mais pas encore acquise (cas de la PPNA) ;
2. Le BE de primes relatives aux contrats dont la prime n'a pas encore été émise par la compagnie.

Pour le premier point : Dans le cas d'UniRé, l'échéance principale des contrats est fixée au 31/12. Donc le BE de primes pour la partie PENA est considéré nul.

Pour le deuxième point : UniRé envoie la date d'envoi des avis d'échéance avant le 31/12/N. Le BE de primes au 31/12/2019 a été valorisé sur le montant des primes engagées au 31/12/2019 pour l'année 2020. Le dernier est calculé sur deux hypothèses : 2,5% de la croissance du Chiffre d'Affaires et 11% de taux de résiliation. Le taux de résiliation est estimé à partir du taux de résiliation constaté sur l'ensemble de l'exercice 2019 et le premier trimestre de l'exercice 2020.

Le calcul du Best Estimate de primes net inclus le versement de la commission de réassurance prévue dans les traités conclus entre UniRé et ses différents réassureurs.

Le BE de primes brut de réassurances s'élève à - 805 K€ (estimation d'un résultat technique futur), celui net de réassurances à - 752 K€

BE total

Les BE de sinistres totaux y compris les frais par Line of Business (LoB) sont représentés dans le tableau ci-dessous :

BE total brut de réassurance

Lob S2 <i>en K€</i>	31/12/2019	31/12/2018
Incendie et autres dommages aux biens	2 188	3 787
RC Générale	12	11
Pertes pécuniaires diverses	35	7
Total	2 235	3 805

La baisse du Best Estimate brut est due à la non récurrence de la sinistralité exceptionnelle subie sur l'exercice précédent en 2019, largement prise en charge dans le cadre des traités de réassurance (cf. ci-dessous), en partie compensée par les provisions constituées pour les épisodes de sécheresses 2018.

BE total net de réassurance

Lob S2	31/12/2019	31/12/2018
Incendie et autres dommages aux biens	607	555
RC Générale	- 31	-3
Pertes pécuniaires diverses	- 41	-9
Total	535	543

Le BE total reste stable par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Comparaisons entre BE de sinistres et provisions comptables pour les sinistres à payer

Les comparaisons entre Best Estimate de sinistres et les provisions comptables sont présentées ci-dessous :

Brut de réassurance en K€	Best estimate	Comptabilité	Ecart
Incendie	690	692	3
Dégât des eaux	141	237	- 96
Vol	172	215	- 43
TGO	601	697	- 97
RC	98	114	- 16
Autres branches	1 077	1 073	5
Total	2 779	3 029	-250

Provisions pour frais	261	72	189
-----------------------	-----	----	-----

	Best estimate	Comptabilité	Ecart
Net de réassurance	1 025 553	1 149 353	-123 800

La comparaison entre les deux méthodes d'évaluation confirme la cohérence des provisions dossiers/dossiers comptables pour chacune des garanties.

Les différences réglementaires expliquent l'écart de provisions pour frais : le périmètre retenu dans le calcul du Best Estimate comprend plus de poste de frais que le périmètre retenu en comptabilité.

3. Informations sur l'évaluation des autres passifs

3.1. Provision pour Indemnités de Fin de Carrière

La provision non technique correspond aux montants futurs probables acquis que UniRé devra reverser à ses salariés au titre de leurs indemnités de fin de carrière et des indemnités de médailles du travail. Celle-ci est évaluée à l'aide de la méthode des crédits projetés. La méthode ainsi que les hypothèses utilisées pour son évaluation ont été validées par les commissaires aux comptes et sont conformes aux recommandations de l'ANC et respectent les standards IFRS (norme IAS19). Par conséquent la valorisation économique des provisions pour IDR et médailles de travail est égale à sa valeur dans les comptes sociaux.

3.2. Autres passifs

Autres dettes

Les dettes de l'Union ne sont soumises à aucun risque de dérive pour l'Union dans la mesure où leur probabilité de défaut est nulle de son point de vue. Dans le respect du principe de proportionnalité, UniRé a choisi de comptabiliser et de valoriser ses dettes en retenant leur valeur dans les comptes sociaux : 818 K€ (dont 489 K€ des dettes nées d'opérations de réassurance).

Compte de régularisation passif

Le compte de régularisation passif de 8 K€ au 31/12/2019 présente l'amortissement des différences sur les prix de remboursement. Il est annulé dans le bilan prudentiel de l'Union.

4. Informations sur la valorisation des impôts différés

Impôt différé passif

Les passifs d'impôts différés doivent être valorisés au montant fiscal que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales. Tous les impôts différés passifs doivent être pris en compte.

L'impôt différé passif a été constaté pour 158 K€ en représentation des plus-values latentes financières et de la marge de prudence dans les provisions techniques comptables (BE-Comptabilité)

Impôt différé actif

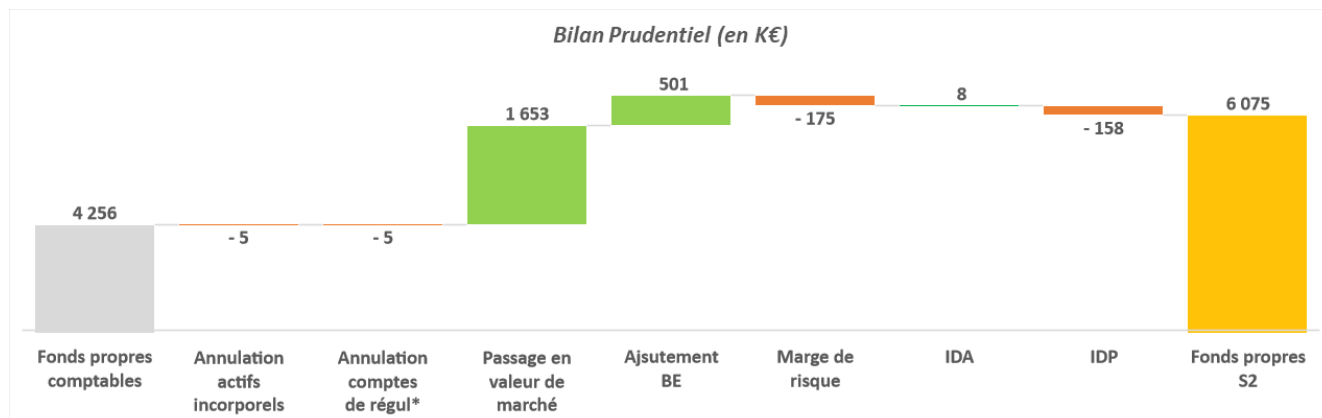
Les actifs d'impôts différés font référence à ce que l'on s'attend à recouvrer. Pour ces impôts différés, l'organisme doit être capable de prouver qu'elle dégagera à échéance raisonnable des bénéfices fiscaux suffisants pour la réalisation de ce crédit d'impôt.

L'impôt différé actif a été constaté pour 8 K€ en représentation des annulations d'actifs incorporels et des charges comptabilisées d'avance.

F. GESTION DU CAPITAL

1. Fonds propres éligibles

Les fonds propres économiques sont évalués comme suit :



Un montant de 4,3 M€ est comptabilisé par UniRé au 31/12/2019 au titre de ses fonds propres comptables. Pour obtenir les fonds propres économiques, les retraitements suivants sont effectués :

- Les actifs incorporels sont annulés ;
- Les comptes de régularisation sont annulés (ICNE, Surcote/Décote,...) ;
- Les actifs sont réévalués en valeur de marché ou en valeur d'expertise ;
- Les provisions brutes et nettes sont recalculées, incluant l'ajout d'une marge de risque ;
- L'impôt différé passif diminue les fonds propres économiques ;
- L'impôt différé actif augmente les fonds propres économiques.

Les fonds propres S2 s'élèvent à 6 075 K€.

Les fonds propres économiques ont augmenté de 673 K€ par rapport à l'exercice 2018. Cela est principalement expliqué par la diminution des provisions et le passage en valeur de marché plus favorable qu'au 31/12/2018.

<i>en K€</i>	Fonds propres économiques
2019	6 075
2018	5 402
Écart	673

Qualité des Fonds Propres :

Les éléments de fonds propres doivent être classés selon trois niveaux.

Les fonds propres économiques d'UniRé sont intégralement considérés comme des fonds propres de niveau 1 (non restreint), éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

2.1. SCR : Présentation des résultats au 31 décembre 2019

Calculs des SCR liés à l'actif

SCR de marché

❖ Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt existe pour tous les actifs et passifs dont la valeur est sensible aux variations de la structure de la courbe des taux d'intérêt (obligations) ou à la volatilité des taux d'intérêt. Le chargement en capital au titre de ce risque est le résultat de deux scénarios prédéfinis (up et down) sur le niveau de la courbe de taux.

Le SCR Taux sur les passifs (les provisions) a été pris en compte également, même l'effet d'actualisation du BE est moins important.

Le calcul du SCR Taux nécessite de connaître pour chaque ligne obligataire le nominal, la maturité, le taux facial et la valeur de marché observée au 31/12/2019.

Lorsque nous n'avons pas réussi à nous procurer le nominal, nous l'avons estimé de telle sorte que la valeur de marché observée soit proche de la valeur de marché théorique (somme des flux futurs actualisés avec la courbe des taux fournie par le régulateur).

Le portefeuille de placements d'UniRé comprend des participations dans 19 OPCVM différents (15% des placements) et des livrets. Nous avons retenu (à partir des *reporting* disponibles) comme maturité et taux facial la maturité « moyenne » et le taux facial « moyen » du fond, vu au 31/12/2019.

Dans le portefeuille d'UniRé, deux fonds les plus importants sont les contrats « MULTISTRATEGIES CAPI » et « AGEAS CAPITALISATION ». La mise en transparence ligne à ligne n'est pas disponible pour ces 2 fonds. Ces 2 fonds présentent une partie importante en support en euro, qui a été isolée dans le calcul du SCR : puisque le capital est garanti sous le contrat, elle a été considérée en risque de contrepartie.

Enfin, il en ressort un SCR Taux 2018 de 15 K€.

❖ Actions

Type 1 :

Les actions de type 1 comprennent les actions cotées sur les marchés réglementés dans des pays membres de l'Espace Economique Européen (EEE) ou de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Pour UniRé, l'assiette de placements soumis au risque Action de type 1 est de 176 K€ en représentation des actions cotées (directes et compris dans les OPCVM).

Par prudence, les actions comprises dans la transposition des OPCVM sont considérées avoir été acquises après le 31/12/2015 même si cet OPCVM a été acquis avant cette date.

L'exigence en termes de capital pour les actions de type 1 est de 39% + un ajustement symétrique (dampener). Pour l'évaluation au 31/12/2019, l'ajustement symétrique retenu par EIOPA est de - 0.1%. Néanmoins, le dispositif de mesures transitoires sur le risque « action » prévoit un étalement de la pénalité actions type 1 acquises avant le 01/01/2016 de 22% à 39% + *dampener*, sur 7 ans à compter de l'année 2016.

Pour les actions détenues en direct par UniRé, les dates d'acquisition sont après 01/01/2016. La mesure transitoire ne peut pas être appliquée.

Le SCR Actions de type 1 d'UniRé est de 68 K€.

Type 2 :

Les actions de type 2 comprennent les actions cotées en bourse dans des pays qui ne sont pas membres de l'EEE ou de l'OCDE, les actions non cotées, une part des obligations convertibles, les SCI ainsi que les autres investissements alternatifs. Les règlements délégués prévoient également de pénaliser dans ce sous-module de risque tous les actifs autres que ceux couverts dans les sous-modules « Taux », « Immobilier », et « Spread ».

L'assiette des placements soumis au risque Action de type 2 est de 411 K€.

Par prudence, les actions comprises dans la transparence des OPCVM sont considérées d'être achetées après le 31/12/2015 même si cet OPCVM a été acquis avant cette date.

La pénalité pour les actions de type 2 est de 49% + un ajustement symétrique (Dampener). Pour les actions achetées avant le 31/12/2015, une mesure transitoire a été appliquée.

Le SCR Action de Type 2 est de 201 K€.

Au global, après prise en compte de l'effet diversification entre actions de type 1 et 2, le SCR Action d'UniRé est de 257 K€.

❖ Risque immobilier

Les placements pénalisés au titre du module de risque immobilier correspondent aux immeubles et bâtiments détenus en ligne directe par l'Union. Au 31/12/2019, UniRé disposait de 14 biens immobiliers pour une valeur de marché globale de 3 207 K€. Le choc prévu par les actes délégués pour les placements immobiliers est de 25%.

Le SCR Immobilier d'UniRé est évalué à 802 K€.

❖ Risque de spread

Le risque de Spread consiste en une évolution défavorable de la solvabilité de l'émetteur provoquant une aggravation du Spread (écart de rendement) entre le taux sans risque et le taux de rentabilité attendu des placements. Il convient de noter que dans la formule standard le risque pour les obligations souveraines est considéré nul.

Les placements d'UniRé soumis au risque de spread sont les mêmes que ceux pour le risque de taux, auxquels s'ajoutent les obligations à taux variable.

Le SCR Spread 2019 s'élève à 96 K€.

❖ Risque de change

Compte tenu de la structure de ses placements, l'Union n'est pas significativement soumise au risque de change au 31/12/2019.

❖ Concentrations du risque de marché

Les concentrations du risque de marché présentent un risque supplémentaire pour un assureur en raison de la volatilité supplémentaire qui existe dans les portefeuilles d'actifs concentrés, du risque supplémentaire de perte de valeur partielle ou totale définitive causée par la défaillance d'un émetteur.

Le risque concentration est considéré nul pour les Organismes de Placements Collectifs.

Le SCR Concentration 2019 est de 65 K€.

❖ Résultat du risque de marché

Les résultats suivants sont obtenus :

Risques <i>en K€</i>	SCR 2019	SCR 2018
Taux	15	21
Action	257	291
Immobilier	802	746
Spread	96	94
Change	0	0
Concentration	65	67
Total avant diversification	1 234	1 219
SCR Marché	1 070	1 045

Le SCR Marché de l'UMR au 31/12/2019 s'élève à 1 070 K€ en hausse de +25K€ qui s'explique principalement par les effets combinés suivants :

- allègement des supports actions qui a eu pour effet une baisse du SCR action,
- hausse du SCR immobilier corrélée à la hausse de la valeur immobilière de l'Union et à l'acquisition d'un lot immobilier sur 2019.

SCR défaut

❖ Les risques de type 1

Les contreparties de type 1 correspondent aux contreparties cotées. Le besoin en capital devant le risque de défaut de ces émetteurs est fonction du rating des différentes contreparties.

Les trésoreries et les provisions cédées aux réassureurs sont soumises au risque de contrepartie de type 1. Par ailleurs, un défaut des réassureurs entraînerait un besoin de capital supplémentaire en

termes de SCR pour l'Union. Ce besoin en capital supplémentaire est pris en compte dans l'évaluation du SCR Contrepartie de type 1.

Pour déterminer ce capital supplémentaire, UniRé détermine le capital nécessaire pour couvrir le risque de souscription non-vie s'il n'y avait pas de couverture de réassurance. La différence entre ce capital et celui déterminé dans le SCR souscription non-vie correspond à « l'effet d'atténuation du risque lié à la réassurance » et rentre dans l'assiette de calcul du SCR Contrepartie.

Cette année, les fonds en euros (capital garanti) dans les contrats "MULTISTRATEGIES CAPI" et "AGEAS CAPITALISATION" sont pénalisés en risque Contrepartie.

Le SCR Contrepartie de type 1 d'UniRé est alors de 460 K€, en diminution par rapport à l'exercice précédent. Cela est principalement dû au fait que la réassurance a moins « joué » au cours de cet exercice.

❖ Les risques de type 2

Selon l'article 202 du règlement délégué, la pénalité est de 15% pour toutes les expositions de type 2 autres que les arriérés de créances d'intermédiaires de plus de trois mois. Pour les créances sur les intermédiaires, il est nécessaire de différencier les créances de plus et de moins de 3 mois (pénalité de 15% et de 90%).

Au 31/12/2019, l'Union disposait de 662 K€ de créances auprès d'émetteurs non cotées sur les marchés financiers. Ces créances ont une durée de plus de 3 mois. L'Union étant assurée de percevoir l'ensemble des créances qu'elle détient dans un délai inférieur à 3 mois, UniRé a donc décidé de pénaliser ces créances avec 15%.

Le SCR Contrepartie de type 2 d'UniRé est de 99K€.

❖ Résultats du SCR Contrepartie

Après agrégation des risques de contrepartie type 1 et 2, le SCR Contrepartie est de 1 197 K€.

Risques en K€	SCR 2019	SCR 2018
Type 1	460	1 154
Type 2	99	56
Total	559	1 210
SCR Contrepartie	538	1 197

Le SCR contrepartie a diminué de 659 K€ par rapport l'exercice 2018, il est expliqué par les points suivants :

- Type 1 : Les montants de contrepartie liés à la réassurance ont considérablement diminué en raison de l'absence de sinistralité d'intensité comme celle connue sur l'exercice 2018
- Type 2 : Le volume de créances augmente par rapport à l'année passée.

Calculs des SCR liés au passif

SCR de Souscription en Non-Vie

❖ Risque de prime et de réserve

Les risques de sous-tarification et de sous-provisionnement sont mesurés sur la base des assiettes de primes et de provisions BE nettes de réassurance ventilées par lob (line of business ou activité). Les 3 lobs correspondantes aux activités d'UniRé sont : Incendie et autres dommages aux biens, RC Générale et Pertes pécuniaires diverses.

Risque de prime / Risque de provisionnement	Volume de primes	Volume de provisions
Incendie et autres dommages aux biens	2 034 K€	813 K€
RC Générale	380 K€	46 K€
Pertes pécuniaires diverses	498 K€	55 K€

Le volume de primes est estimé avec une hypothèse d'augmentation de Chiffre d'Affaires de 2,5%, plus le 2 douzièmes de l'estimation des cotisations acquises pour l'exercice 2020, correspondant aux contrats tacitement reconduits.

L'assiette de risque totale de 4 199 K€ (primes et provisions), il est associé à un écart-type moyen calculé à l'aide des volatilités fournies par l'EIOPA. Le SCR Primes et Réserves s'élève ainsi à 1 329 K€.

❖ Risque de rachat des contrats

L'exigence de capital pour risque de cessation en non-vie est égale à la perte de fonds propres de base des entreprises d'assurance résultant de la cessation de 40% des contrats d'assurance dans le cas desquels cette cessation a pour effet d'entraîner une augmentation des provisions techniques sans la marge de risque.

L'Union a valorisé un Best Estimate de Cotisations négatif (résultat futur). De ce fait, le SCR Rachat est de 301 K€.

❖ Risque de catastrophe non-vie

Le SCR Catastrophe naturelle a été calculé sur la base des sommes assurées réparties par zone de risque, la cartographie des zones de risque pour la France se base sur les départements. Les Sommes Assurées (SA) au 31/12/2019 sont estimées à la hauteur de 7,5 M€.

Le SCR catastrophe « man made » a été pris en référence à la principale concentration de bâtiments assurés pour 44,2 M€ de SA et aux primes acquises pour le risque de responsabilité. Pour chaque péril et évènement, nous avons considéré l'application des traités de réassurance QP 50% et pris en compte également l'Excédent de Sinistre et l'Excédent de Perte.

Les résultats du SCR Non-Vie catastrophe sont les suivants :

Risque	SCR 2019
Catastrophe Naturelle	533
Catastrophe en réassurance dommage non proportionnelle	0
Catastrophe d'origine humaine	603
Autres risques de catastrophe en non-vie	0
Total	1 135
SCR Non-Vie Catastrophe	804

Le SCR catastrophe s'élève à 804 K€.

❖ Résultats du SCR Non-vie

Finalement le SCR non-vie s'élève à 1 196 K€.

Risques	SCR 2019	SCR 2018
Risque de prime et de provisionnement	832	745
Risque de chute	301	148
Non Vie Risque CAT	804	756
Total	1 938	1 650
SCR Non vie	1 329	1 196

Le SCR Non-vie a augmenté de 133 K€ par rapport à celui de 2017. Il est expliqué par les points suivants :

SCR prime et réserve : Le SCR prime et réserve a augmenté de 87 K€ par rapport à l'année passée.

SCR Rachat : Il a augmenté suite à la hausse du BE de primes par rapport à l'exercice précédent.

SCR Catastrophe : Une revue des traités de réassurances a été effectuée cette année. En prenant en compte les nouveaux montants de sinistres, le SCR Catastrophe a été revu à la hausse.

Calcul du SCR opérationnel

Conformément à l'article 204 du règlement délégué, le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Les données nécessaires pour calculer le SCR opérationnel sont :

- Le montant des provisions techniques Best Estimate brut de réassurance de l'année en cours et de l'année précédente ;
- Le montant des primes acquises brut de réassurance de l'année 2019 et de l'année 2018 ;
- Le montant du SCR de base.

Le SCR opérationnel est de 187 K€ contre 183 K€ au 31/12/2018. Cette augmentation s'explique par la croissance du Chiffre d'Affaires en 2019.

1.1.1.1 Calcul de l'ajustement des SCR

Contrairement à l'exercice précédent UniRé n'a pas considéré la provision d'égalisation (100 K€) comme atténuative du SCR dans le module ajustement.

2.2. MCR : présentation des résultats au 31 décembre 2019

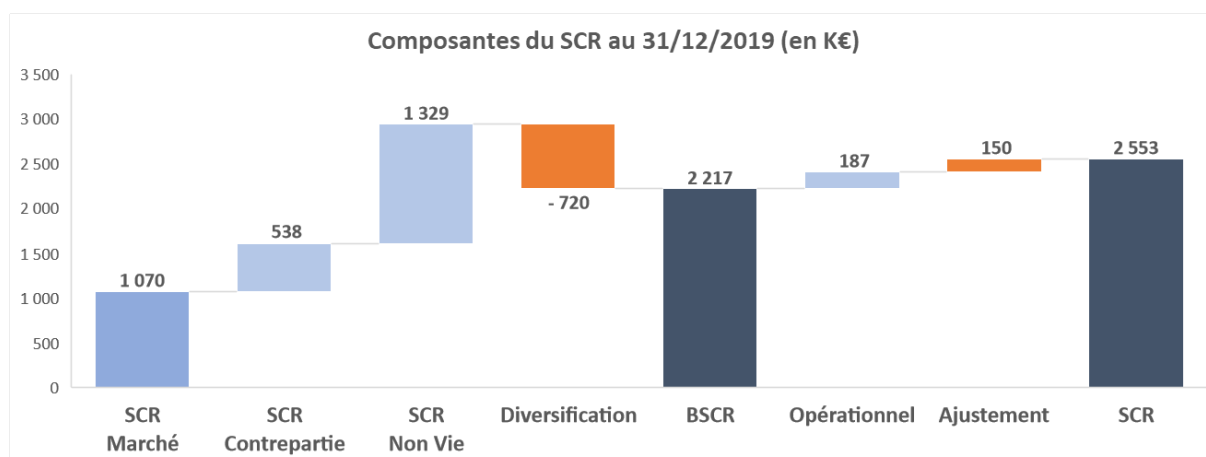
Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant minimum de fonds propres constituant le seuil déclencheur de l'intervention prudentielle la plus drastique, dès qu'il est franchi à la baisse. Ce capital est calculé suivant une formule incluant le montant de cotisations émises au cours de l'exercice 2019 ainsi que le montant de Best Estimate net de l'Union. Par ailleurs, ce montant est compris dans une fourchette de 25% et 45% du montant de SCR évalué précédemment.

Le MCR d'UniRé au 31/12/2019 est de 3 700 K€. Ce montant correspond au minimum absolu de fonds propres (AMCR) au sens de la Directive Solvabilité 2 pour l'assurance Non-Vie avec des activités Responsabilité Civile (branche longue).

2.3. Couverture du SCR 2019

Après agrégation et corrélation des différents risques, le SCR d'UniRé s'élève à 2 253 K€.

Le SCR total au 31/12/2019 a augmenté de 166 K€ par rapport à l'année passée, mais l'Union doit d'abord répondre aux exigences de couverture du MCR.



<i>en K€</i>	SCR 2019	SCR 2018
Marché	1 070	1 045
Défaut	538	1 197
Vie	0	0
Santé	0	0
Non vie	1 329	1 196
Total	2 937	3 437
BSCR	2 216 678	2 576
Opérationnel	187	183
Ajustement	150	-671
SCR	2 253	2 087
MCR	3 700	3 700
Fonds propres	6 075	5 402
Ratio de couverture SCR	270%	259%
Ratio de couverture MCR	164%	146%

Au 31/12/2019, le ratio de solvabilité S2 d'UniRé, basée sur la couverture du MCR, s'élève à 164% contre 146% au 31/12/2018. La hausse résulte directement de celle des fonds propres.

En conclusion générale de la partie actuariat, il est important de mettre en lumière que :

- **Les fonds propres économiques ont augmenté en 2019 (+673 k€), suite notamment à expliqué par la diminution des provisions et le passage en valeur de marché plus favorable qu'au 31/12/2018. Ils restent supérieurs à leur valorisation comptable (4 256 k€ contre 6 075 k€).**
- **Nous n'atteignons pas l'AMCR.**
- **Par conséquent la hausse des fonds propres fait augmenter la marge de solvabilité. Nous atteignons 164% en 2019 contre 146% en 2018.**
- **Les provisions comptables (dossier par dossier) sont cohérentes avec le montant calculé au titre des Best Estimate.**

3. Autres informations

3.1. Etats financiers au 31 décembre 2019

Bilan

ACTIF	2 019		2 018	
Actifs incorporels		4 847		5 611
Placements		4 567 898		4 654 961
Terrains et constructions	1 693 654		1 623 137	
Placements entreprises liées ou lien de particip.	90 365		90 365	
Autres placements	2 783 879		2 941 459	
Créances espèces déposées auprès des cédantes				
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes				
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques		1 691 775		3 721 767
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)				
Provisions d'assurance vie				
Provisions pour sinistres (vie)				
Provisions pour sinistres (non-vie)	1 691 775		3 721 767	
Prov. pour particip. aux excédents et ristournes (vie)				
Prov. Particip. aux excédents et ristournes (non-vie)				
Provisions pour égalisation (vie)				
Provisions pour égalisation (non-vie)				
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non-vie)				
Provisions techniques des opérations en UC				
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution				
Créances		724 457		641 348
Créances nées d'opérations directes	661 920		2 951	
Cotisations restant à émettre				
Autres créances nées d'opérations directes	661 920		2 951	
Créances nées d'opérations de réassurance	3 915		499 929	
Autres créances	58 622		138 469	
Personnel				
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	58 425		110 980	
Débiteurs divers	197		27 489	
Autres actifs		926 677		841 177
Actifs corporels d'exploitation	164 088		105 513	
Avoirs en banque, CCP et caisse	762 589		735 664	
Comptes de régularisation.- Actif		12 627		19 269
Intérêts et loyers acquis non échus	5 312		17 152	
Frais d'acquisition reportés (vie)				
Frais d'acquisition reportés (non-vie)				
Autres comptes de régularisation	7 316		2 117	
Différences de conversion				
Total de l'actif		7 928 281		9 884 133

PASSIF	2 019		2 018	
Fonds mutualistes et réserves		4 256 444		4 189 865
Fonds propres		4 256 444		4 189 865
Fonds d'établissement et de développement	2 375 001		2 375 001	
Réserves de réévaluation				
Réserves	1 814 864		1 620 385	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	66 579		194 479	
Autres fonds mutualistes	0		0	
Subventions nettes				
Subventions nettes				
Passifs subordonnés				
Provisions techniques brutes		2 827 634		4 815 797
Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0		0	
Provisions d'assurance vie				
Provisions pour sinistres (vie)				
Provisions pour sinistres (non-vie)	2 727 634		4 149 593	
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (vie)				
Provisions pour participation aux excédents et ristournes (non-vie)				
Provisions pour égalisation (vie)				
Provisions pour égalisation (non-vie)	100 000		666 204	
Autres provisions techniques (vie)				
Autres provisions techniques (non-vie)				
Provisions techniques des opérations en unités de compte				
Engagements techniques sur opérations données en substitution				
Provisions pour risques et charges		18 374		15 212
Fonds dédiés				
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires				
Autres dettes		818 272		808 904
Dettes nées d'opérations directes	0		0	
Dettes nées d'opérations de réassurance	489 432		525 955	
Dettes envers des établissements de crédit				
Autres dettes	328 840		282 949	
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 687		1 077	
Personnel	53 183		55 016	
Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	94 355		68 743	
Créditeurs divers	179 615		158 112	
Comptes de régularisation - passif		7 557		54 356
Différence de conversion				
Total du passif		7 928 281		9 884 133

Compte de résultat

Compte de résultat Résultat technique des opérations non-vie	Opérations brutes	Opérations données en substitution	Cessions et rétro-cessions	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018
Cotisations acquises	6 225 396	0	3 619 458	2 605 938	2 426 126
Cotisations	6 225 396		3 619 458	2 605 938	2 426 126
Var des provisions pour cotisations non acquises					0
Produits des placements alloués du compte non-technique	-19 272			-19 272	21 136
Autres produits techniques				0	51 679
Charge des sinistres	4 050 851	0	1 685 223	2 365 627	1 423 981
Prestations et frais payés	5 472 809		3 715 215	1 757 593	1 565 503
Var des provisions pour prestations à payer	-1 421 958		-2 029 992	608 034	-141 522
Var des autres provisions techniques	-566 204			-566 204	0
Participation aux résultats				0	0
Frais d'acquisition et d'administration	373 448			373 448	516 581
Frais d'acquisition	690 254			690 254	695 886
Frais d'administration	518 436			518 436	801 468
Commissions reçues des réass. et garants en subst.	-835 243			-835 243	-980 773
Autres charges techniques	292 661			292 661	309 237
Charge de la provision pour égalisation					
Résultat technique des opérations non-vie	2 055 369		-1 934 234	121 135	249 142

Compte de résultat Résultat non technique	2 019	2 018
Résultat technique des opérations non-vie	121 135	249 142
Résultat technique des opérations vie	0	0
Produits des placements	274 844	162 450
Revenus des placements	162 359	155 884
Autres produits des placements	52 073	0
Profits provenant de la réalisation des placements	60 412	6 567
Produits des placements alloués du compte technique vie	0	0
Charges des placements	350 982	148 519
Frais de gestion des placements et frais financiers	132 078	117 351
Autres charges des placements	195 530	19 037
Pertes provenant de la réalisation des placements	23 374	12 130
Produits des placements transférés au compte technique non-vie	19 272	-21 136
Autres produits non techniques	0	0
Autres charges non techniques	0	0
Charges à caractère social		
Autres charges non techniques	0	0
Résultat exceptionnel	2 310	10 965
Produits exceptionnels	5 472	52 250
Charges exceptionnelles	3 162	41 285
Impôts sur le résultat	0	58 423
Solde intermédiaire	66 579	194 479
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Résultat de l'exercice	66 579	194 479

3.2. QRT publics

Annex I	
S.02.01.02	
Bilan	
	Valeur Solvabilité II
	C0010
Actifs	
Immobilisations incorporelles	R0030 0,0 k€
Actifs d'impôts différés	R0040 7,9 k€
Excédent du régime de retraite	R0050 0,0 k€
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060 744,1 k€
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070 5 640,8 k€
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080 2 463,0 k€
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090 334,5 k€
Actions	R0100 41,6 k€
Actions – cotées	R0110 6,6 k€
Actions – non cotées	R0120 35,0 k€
Obligations	R0130 407,3 k€
Obligations d'État	R0140 0,0 k€
Obligations d'entreprise	R0150 407,3 k€
Titres structurés	R0160 0,0 k€
Titres garantis	R0170 0,0 k€
Organismes de placement collectif	R0180 2 051,3 k€
Produits dérivés	R0190 0,0 k€
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200 343,1 k€
Autres investissements	R0210 0,0 k€
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220 0,0 k€
Prêts et prêts hypothécaires	R0230 0,0 k€
Avances sur police	R0240 0,0 k€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250 0,0 k€
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260 0,0 k€
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270 1 699,9 k€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280 1 699,9 k€
Non-vie hors santé	R0290 1 699,9 k€
Santé similaire à la non-vie	R0300 0,0 k€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310 0,0 k€
Santé similaire à la vie	R0320 0,0 k€
Vie hors santé, UC et indexés	R0330 0,0 k€
Vie UC et indexés	R0340 0,0 k€
Dépôts auprès des cédantes	R0350 0,0 k€
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360 661,9 k€
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370 3,9 k€
Autres créances (hors assurance)	R0380 58,6 k€
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390 0,0 k€
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400 0,0 k€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410 762,6 k€
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420 0,0 k€
Total de l'actif	R0500 9 579,7 k€

	Valeur Solvabilité II
	C0010
Passifs	
Provisions techniques non-vie	R0510 2 409,9 k€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520 2 409,9 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530 0,0 k€
Meilleure estimation	R0540 2 234,7 k€
Marge de risque	R0550 175,2 k€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560 0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570 0,0 k€
Meilleure estimation	R0580 0,0 k€
Marge de risque	R0590 0,0 k€
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600 0,0 k€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610 0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620 0,0 k€
Meilleure estimation	R0630 0,0 k€
Marge de risque	R0640 0,0 k€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650 0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660 0,0 k€
Meilleure estimation	R0670 0,0 k€
Marge de risque	R0680 0,0 k€
Provisions techniques UC et indexés	R0690 0,0 k€
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700 0,0 k€
Meilleure estimation	R0710 0,0 k€
Marge de risque	R0720 0,0 k€
Passifs éventuels	R0740 0,0 k€
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 118,4 k€
Provisions pour retraite	R0760 0,0 k€
Dépôts des réassureurs	R0770 0,0 k€
Passifs d'impôts différés	R0780 158,2 k€
Produits dérivés	R0790 0,0 k€
Dettes envers des établissements de crédit	R0800 0,0 k€
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810 0,0 k€
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820 0,0 k€
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830 489,4 k€
Autres dettes (hors assurance)	R0840 328,8 k€
Passifs subordonnés	R0850 0,0 k€
. Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860 0,0 k€
. Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870 0,0 k€
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880 0,0 k€
Total du passif	R0900 3 504,8 k€
Excédent d'actif sur passif	R1000 6 074,9 k€

Annex I

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110						5 389,8 k€	845,6 k€		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140						3 128,6 k€	490,8 k€		
Net	R0200						2 261,2 k€	354,8 k€		
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210						5 381,2 k€	844,2 k€		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240						3 128,6 k€	490,8 k€		
Net	R0300						2 252,5 k€	353,4 k€		
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310						2 741,1 k€	184,0 k€		
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340						1 579,2 k€	106,0 k€		
Net	R0400						1 161,8 k€	78,0 k€		
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550						1 117,2 k€	175,3 k€		
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110							6 235,4 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140							3 619,5 k€	
Net	R0200							2 616,0 k€	
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210							6 225,4 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240							3 619,5 k€	
Net	R0300							2 605,9 k€	
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310							2 925,0 k€	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340							1 685,2 k€	
Net	R0400							1 239,8 k€	
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550							1 292,4 k€	
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								

Annex 1 S.17.01.02 Provisions techniques non-vie									
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout									
R0010 Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut									
R0060									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									
R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes									
R0150									
Provisions pour sinistres									
Brut									
R0160									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									
R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres									
R0250									
Total meilleure estimation – brut									
R0260									
Total meilleure estimation – net									
R0270									
Marge de risque									
R0280									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
R0290									
Meilleure estimation									
R0300									
Marge de risque									
R0310									
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques – Total									
R0320 Provisions techniques – Total									
R0330 Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total									
R0340 Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie									
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Réassurance non proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance santé non proportionnelle			
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Provisions techniques calculées comme un tout									
R0010 Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut									
R0060									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									
R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes									
R0150									
Provisions pour sinistres									
Brut									
R0160									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie									
R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres									
R0250									
Total meilleure estimation – brut									
R0260									
Total meilleure estimation – net									
R0270									
Marge de risque									
R0280									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout									
R0290									
Meilleure estimation									
R0300									
Marge de risque									
R0310									
Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Réassurance non proportionnelle acceptée		Total engagements en non-vie
Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle			
C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180		
Provisions techniques – Total									
R0320 Provisions techniques – Total									
R0330 Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total									
R0340 Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie									

Annex I

S.19.01.21

Sinistres en non-vie

Total Activité en non-vie

Année d'accident /
année de souscription

Z0010	Année d'accident
-------	------------------

Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

Année	Année de développement											10 & +	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	C0110		C0170	C0180	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0170	C0180	
N-10	R0100	1 008,9 k€	460,3 k€	-422,3 k€	1,8 k€	0,8 k€	38,9 k€	-0,5 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	1 087,8 k€
N-9	R0160	979,9 k€	650,7 k€	52,9 k€	5,7 k€	2,5 k€	-0,9 k€	-0,4 k€	0,0 k€	0,0 k€	1,2 k€				1 691,4 k€
N-8	R0170	772,5 k€	715,0 k€	6,8 k€	96,7 k€	218,0 k€	1,0 k€	0,0 k€	0,0 k€	0,0 k€					1 810,1 k€
N-7	R0180	1 402,7 k€	490,9 k€	40,7 k€	-5,3 k€	-5,3 k€	0,7 k€	0,5 k€	0,3 k€						1 925,2 k€
N-6	R0190	1 181,7 k€	1 357,8 k€	-128,7 k€	45,7 k€	54,1 k€	-49,3 k€	0,0 k€							2 461,4 k€
N-5	R0200	1 245,2 k€	681,1 k€	5,2 k€	2,3 k€	-35,5 k€	0,2 k€								1 898,5 k€
N-4	R0210	1 802,9 k€	339,3 k€	88,2 k€	38,9 k€	-0,8 k€									2 268,6 k€
N-3	R0220	832,1 k€	562,4 k€	1,2 k€	97,7 k€										1 493,4 k€
N-2	R0230	645,1 k€	1 581,4 k€	164,1 k€											2 390,5 k€
N-1	R0240	1 458,8 k€	2 957,8 k€												4 416,6 k€
N	R0250	1 583,4 k€													1 583,4 k€
											Total	R0260	4 803,9 k€	23 027,0 k€	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

(valeur absolue)

Année	Année de développement											10 & +	Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	C0300		C0360	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300		C0360	
N-10	R0100											0,0 k€	0,0 k€	
N-9	R0160										0,0 k€		0,0 k€	
N-8	R0170								0,0 k€				0,0 k€	
N-7	R0180							-6,9 k€					-6,9 k€	
N-6	R0190						-1,5 k€						-1,5 k€	
N-5	R0200					3,4 k€							3,4 k€	
N-4	R0210				65,8 k€								66,2 k€	
N-3	R0220			-10,3 k€									-10,4 k€	
N-2	R0230		168,6 k€										169,9 k€	
N-1	R0240		1 355,2 k€										1 362,5 k€	
N	R0250	1 189,2 k€											1 195,5 k€	
											Total	R0260	2 778,8 k€	

Annex I
S.23.01.01
Fonds propres

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type	R0040	2 375,0 k€	2 375,0 k€		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	3 699,9 k€	3 699,9 k€		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	6 074,9 k€	6 074,9 k€		
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	6 074,9 k€	6 074,9 k€		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	6 074,9 k€	6 074,9 k€		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	6 074,9 k€	6 074,9 k€		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	6 074,9 k€	6 074,9 k€		
Capital de solvabilité requis	R0580	2 253,1 k€			
Minimum de capital requis	R0600	3 700,0 k€			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	270%			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	164%			
Réserve de réconciliation					
Excédent d'actif sur passif	R0700	6 074,9 k€			
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710				
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720				
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 375,0 k€			
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740				
Réserve de réconciliation	R0760	3 699,9 k€			
Bénéfices attendus					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770				
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780				
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790				

Annex I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

	Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
	C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010 1 070,0 k€		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020 538,3 k€		
Risque de souscription en vie	R0030 0,0 k€		
Risque de souscription en santé	R0040 0,0 k€		
Risque de souscription en non-vie	R0050 1 328,6 k€		
Diversification	R0060 -720,2 k€		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070 0,0 k€		
Capital de solvabilité requis de base	R0100 2 216,7 k€		
Calcul du capital de solvabilité requis			
Risque opérationnel	R0130 186,8 k€		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140 0,0 k€		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150 -150,3 k€		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160 0,0 k€		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200 2 253,1 k€		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210 0,0 k€		
Capital de solvabilité requis	R0220 2 253,1 k€		
Autres informations sur le SCR			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440		

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCRNL	C0010		Meilleure estimation et PT calculées	Primes émises au cours des 12
	R0010	351,0 k€		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	1 127,0 k€	1 678,0 k€	
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	58,1 k€	334,6 k€	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	102,1 k€	413,6 k€	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

RésultatMCRL	C0040		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
	R0200			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

Calcul du MCR global

	C0070	
MCR linéaire	R0300	351,0 k€
Capital de solvabilité requis	R0310	2 253,1 k€
Plafond du MCR	R0320	1 013,9 k€
Plancher du MCR	R0330	563,3 k€
MCR combiné	R0340	563,3 k€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700,0 k€
Minimum de capital requis	R0400	3 700,0 k€